



Portraits Croisés

Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass

Région de Mopti, Mali

Juin 2017

PORTRAITS CROISÉS

Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass

Région de Mopti, Mali

Juin 2017

Le contenu de ce rapport ne reflète pas l'opinion officielle du Gouvernement du Canada. La responsabilité des informations et points de vue exprimés dans ce dernier incombe entièrement aux personnes consultées et aux auteurs.

Photo en couverture : Copyright IMRAP

Tous droits réservés.

ISBN : 978-2-9559853-1-1

Copyright : IMRAP et Interpeace 2017. Tous droits réservés.

Publié en Juin 2017

La reproduction de courts extraits de ce rapport est autorisée sans autorisation écrite formelle, à condition que la source originale soit correctement référencée, incluant le titre du rapport, l'auteur et l'année de publication. L'autorisation d'utiliser des parties de ce rapport, en entier ou en partie, peut être accordée par écrit. En aucun cas le contenu ne peut être altéré ou modifié, incluant les légendes et citations. Ceci est une publication de l'IMRAP et d'Interpeace. Les publications de ces dernières ne reflètent pas spécifiquement un intérêt national ou politique. Les opinions exprimées dans cette publication ne représentent pas nécessairement les vues de l'IMRAP et d'Interpeace. Pour des autorisations ou informations complémentaires, merci de contacter wao@interpeace.org

Interpeace

Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest

Villa n° 43

Cité Les Lauriers 5, Deux Plateaux

06 BP 2100 Abidjan

Côte d'Ivoire

Tél. : +225 22 42 33 41

E-mail : wao@interpeace.org

Web : www.interpeace.org

IMRAP

Badalabougou Est, Avenue de l'OUA,

Rue 27, porte 357,

Bamako, Mali

Tél. : +223 20 22 18 48

E-mail : info@imrap-mali.org

Web : www.imrap-mali.org



En partenariat avec les Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES

9	SYNTHÈSE ILLUSTRÉE
----------	---------------------------

15	INTRODUCTION
18	MÉTHODOLOGIE
18	L'approche de Recherche Action Participative
19	Le recours à l'outil audiovisuel
19	Une approche séquentielle gage d'une nécessaire appropriation

21	BREF APERÇU DE LA ZONE KORO-BANKASS
22	Aperçu historique
24	Survol de la zone

27	CHAPITRE I : DES CONFLITS ENDÉMIQUES AUTOUR DES RESSOURCES
29	1.1 UN REFRAIN CONNU : LES RESSOURCES AU CENTRE DES TENSIONS
29	1.1.1 Les suspects habituels : l'opposition entre agriculteurs et éleveurs
31	1.1.2 Au-delà de l'idée reçue des irréconciliables éleveur et agriculteur : des structures de pouvoir garantes du conflit ?
31	1.2. L'AFFAIBLISSEMENT DES MÉCANISMES TRADITIONNELS ET MODERNES DE GESTION DES CONFLITS
32	1.2.1. Des mécanismes traditionnels en perte de vitesse ?
33	1.2.2. Des mécanismes modernes également critiqués
34	Encadré 1.1 Les Maliens et leur système de justice
35	1.2.3. La cohabitation entre mécanismes traditionnels et modernes de gestion des conflits
36	1.2.4. Les commissions foncières
37	Encadré 1.2 Les commissions locales et communales foncières
39	1.3. LE REPLI IDENTITAIRE ET COMMUNAUTAIRE RENFORCÉ PAR LA RUPTURE DU DIALOGUE INTRA ET INTERCOMMUNAUTAIRE

41	CHAPITRE II : LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ : DES FDS AUX GROUPES DE VIGILANCE
43	2.1. LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ
43	2.1.1 Défis liés à la présence de l'Etat et au déploiement des FDS
44	2.1.2. Le délitement de la confiance entre les populations et les FDS

45	2.1.3 Une dangereuse privatisation de la justice locale
45	2.2 UN CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE LOCAL ET SOUS-RÉGIONAL FAVORABLE AUX TRAJECTOIRES DES JEUNES VERS LA VIOLENCE
46	2.2.1 Une jeunesse qui n'arrive pas à trouver sa place
47	2.2.2 Le trafic d'armes, un business comme les autres ?
47	Encadré 2.1 Mais où sont donc les « djihadistes » ?
48	2.3 LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME : LE BON CADRE D'ANALYSE ?
50	2.4 LA CRÉATION DE GROUPES D'AUTO-DÉFENSE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
50	2.4.1 Les groupes armés « célèbres »
51	2.4.2 Les milices de chasseurs – la tradition revisitée
51	2.4.3 Les initiatives de vigilance locales
<hr/>	
53	CONCLUSIONS
55	MESSAGES CLÉS
58	RECOMMANDATIONS
<hr/>	
63	ANNEXES
65	ANNEXE 1 : NARRATIFS DES ACTEURS DE LA ZONE KORO-BANKASS
72	ANNEXE 2 : CARTE DU MALI
73	ANNEXE 3 : CARTE DE LA REGION DE MOPTI
74	ANNEXE 4 : CONSULTATIONS
<hr/>	
77	BIBLIOGRAPHIE

SYNTHÈSE ILLUSTRÉE

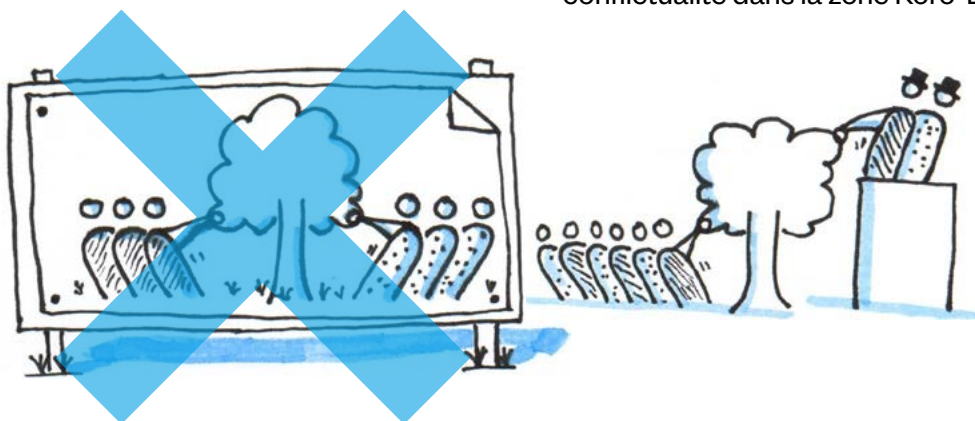
CE QU'ON APPREND...

CONFLITS
INTERCOMMUNAUTAIRES ET
AUTOUR DES
RESSOURCES

1

« L'arbre qui cache la forêt » : derrière la compétition autour des ressources et les conflits intercommunautaires, un jeu de structures de pouvoir

Plus que la rareté des ressources, les conflits agriculteurs-éleveurs ou intercommunautaires, les structures de pouvoir locales sont au cœur de la conflictualité dans la zone Koro-Bankass.

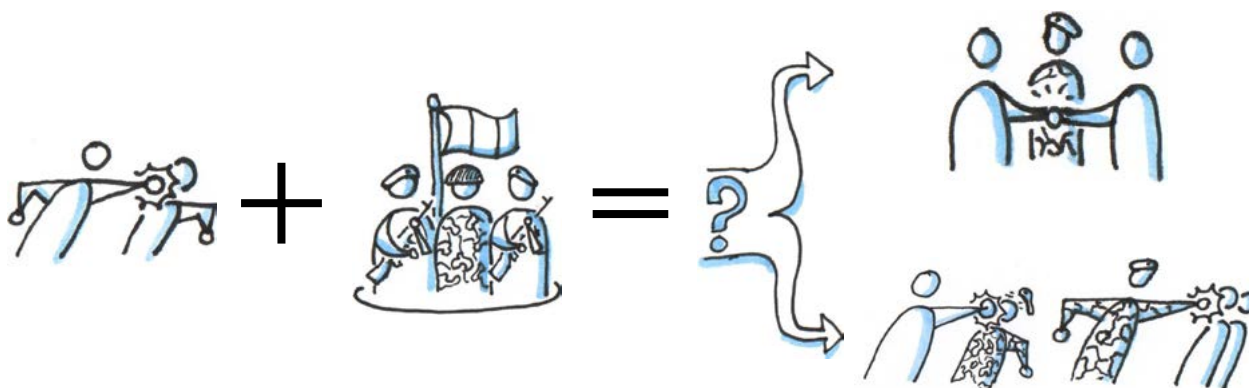


2

Une solution à problèmes : retour des FDS, gage de stabilisation ou de tensions ?

La présence, même relative, des FDS dans la zone Koro-Bankass entraîne des tensions et peut être considérée comme une source de conflit à part entière. Les FDS sont en effet souvent perçues par une partie de la population comme un facteur de préoccupation davantage qu'un gage de sécurité.

INSECURITE



INSECURITE

3

« Prendre notre sécurisation en main » : un recours grandissant aux initiatives communautaires de sécurisation

La mise sur pied par les populations des brigades de vigilance ou des groupes d'auto-défense et/ou armés pour assurer leur propre sécurité, et leur multiplication, comporte un important lot de risques d'escalade violente entre ces différents groupes, et entre eux et les FDS.



4

Appeler un chat, un chat *djihadiste* : les cadres d'analyses externes ne correspondant pas toujours aux réalités locales

On constate un décalage important entre les discours dominants « *djihadiste* » et la réalité vécue sur le terrain par les populations de la zone Koro-Bankass. L'usage du terme « *djihadiste* » est fait de manière presque synonyme à celui de « bandit », la distinction entre ces deux vocables ne relevant pas d'aspect idéologique, mais plutôt géographique.



« TERRORISME
DJIHADISTE »

... ET CE QUE CELA IMPLIQUE POUR NOS ACTIONS

Des conflits intercommunautaires et autour des ressources



1

Approfondir notre compréhension des structures de pouvoir et de domination locales

2

Adapter les commissions foncières, en s'attardant sur leur composition et leur mode de fonctionnement



De l'insécurité et du recours aux groupes de vigilance



4

Transformer les brigades de vigilance: minimiser les risques, tout en reconnaissant les éléments de résilience positive

5

Faire des initiatives communautaires de sécurisation des vecteurs de cohésion intercommunautaire



6

Assurer que les initiatives communautaires de sécurisation n'érodent pas le monopole de la force légitime de l'État, mais l'appuient positivement

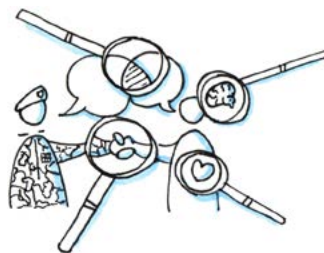


De l'insécurité et du recours aux Forces de défense et de sécurité



3

Démystifier et (re)générer la confiance entre populations et FDS



Du « terrorisme djihadiste »



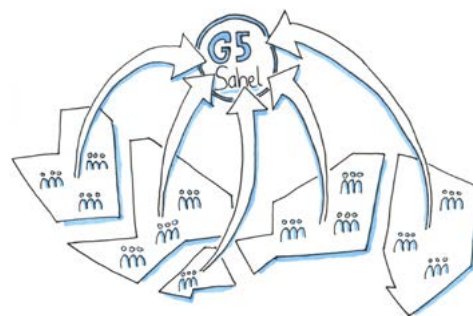
7

(Re)définir les réponses sécuritaires sur base des réalités et défis sur le terrain – et non sur la base des analyses externes



8

Une réponse sous-régionale, mais définie par le local



9

Clarifier et adapter les modes d'intervention des agents de l'État aux réels défis sécuritaires locaux



10

Faire preuve de prudence dans le choix des mots et étiquettes dans le discours public et médiatique



INTRODUCTION

INTRODUCTION

La région du Centre du Mali, bien que restée en marge de l'attention internationale et gouvernementale surtout focalisée sur les régions du Nord suite à la crise de 2012, fait depuis quelques mois l'objet d'une attention croissante de la part de la communauté internationale.

Plusieurs études ont récemment mis en avant les conflits intercommunautaires et/ou pour l'accès aux ressources naturelles, le manque de justice équitable et de sécurité et l'engagement des jeunes dans diverses formes de violence comme sources de tension dans cette région. Alors que les différentes analyses s'accordent sur l'absence de l'Etat au Centre du Mali et un manque de confiance de la part des populations envers les autorités et les forces de sécurité, les explications et les réponses à ces questions divergent quelque peu.

Dans son récent rapport, le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) évoque un contexte historique spécifique et la valorisation de la figure d'Hamadou Kouffà comme facteurs essentiels pour comprendre les dynamiques de conflits en cours et la montée du djihadisme dans le Centre du Mali.¹ Contrairement à la majorité des recherches récentes publiées sur la zone du centre, HD soutient « *l'existence d'un projet djihadiste pensé et cohérent dans le Centre du Mali [qui] se construit et se renforce au fil du temps* »². Parallèlement, l'étude met en exergue la question peulh et la stigmatisation de cette communauté comme élément clé à la résolution des conflits et préconise ainsi de « *s'appuyer sur des acteurs de la communauté peulh pour désamorcer cette dynamique de rébellion à l'œuvre* »³.

A l'inverse, d'autres rapports, comme celui d'International Crisis Group ou du GRIP (Groupe d'information et de recherche sur la paix et la sécurité), considèrent une grande partie des actes de violence dans la Région du Centre comme « *le fait de simples prédateurs sans agenda politique cohérent, et manipulant parfois l'argument religieux* »⁴. La plupart de ceux-ci seraient donc « *des actes isolés de banditisme et de règlements de comptes* »⁵. De même, ceux qui commettent ces agressions au nom du djihad, auraient une motivation plus profonde, « *celle de rendre justice* ». Dès lors, l'enjeu ne serait pas de désarmer quelques individus mais bien de « *restaurer la crédibilité de l'Etat par une action juste et utile au plus près des populations* »⁶. Le peuple malien attend en effet d'avoir accès à une justice efficace et équitable pour tous.

Dans une certaine répétition à plus petite échelle de la ruée vers le Nord des actions internationales à la suite de la crise de 2012, la spirale de violence observée au Centre à braquer presque tous les projecteurs sur une zone continue entre les régions de Mopti et Ségou : celle composée des cercles Tenenkou et Youwarou (région de Mopti) et de Niono (région de Ségou).⁷ Cette zone, où opèrent des bandes armées que l'on croit liées à Kouffà, est en effet dans l'immédiat la plus problématique. Mais d'autres espaces des régions du Centre commencent à

1 ADAM THIAM, « Etude sur le Centre du Mali », Centre pour le dialogue humanitaire (HD), mars 2017.

2 Idem

3 Idem

4 CRISIS GROUP, « Mali central : la fabrique d'une insurrection ? », Rapport Afrique N°238, juillet 2016.

5 BOUKARY SANGARE, « Le Centre du Mali : épice du djihadisme ? », Note d'Analyse du GRIP, mai 2016.

6 CRISIS GROUP, op. cit.

7 Voir la carte de la région de Mopti en annexe.

inquiéter un nombre grandissant de Maliens, sans pour autant retenir l'attention.

C'est notamment le cas de la zone composée par les cercles de Koro et de Bankass, qui voit une multiplication d'acteurs armés actifs et d'incidents violents dans ses environs.⁸ Qui plus est, la proximité et continuité de ces zones avec celles du Macina, notamment en termes communautaires et de dynamique sociales, fait craindre à certains une forme de « contagion » qui verrait s'y étendre les violences. D'autres souligneront que la zone est un passage obligé pour les routes (lire également « trafics ») en provenance du Nord par Douentza, ou du Burkina et du reste de la sous-région (incluant les camps de réfugiés).

Face à ce constat, l'Institut Malien de Recherche Action pour la Paix (IMRAP), en partenariat avec Interpeace, ont entrepris de développer une analyse plus approfondie de la zone de Koro-Bankass, dans la région de Mopti, en tentant de comprendre les dynamiques locales structurant la conflictualité dans la zone, de même que les dynamiques de résilience. Soutenue par le Canada, cette analyse vise à **permettre aux acteurs désireux d'intervenir dans la zone d'une manière plus sensible aux conflits, de tenir compte des facteurs de risque, mais surtout d'adopter une démarche axée sur la résilience locale.**

Méthodologie

L'approche de Recherche Action Participative

L'approche mise en œuvre par Interpeace et l'IMRAP repose sur les principes de la Recherche Action Participative (RAP). Celle-ci part de l'idée que les solutions aux défis auxquels les sociétés post-confliktuelles sont confrontées doivent être élaborées, décidées et détenues par ces dernières, afin de pouvoir apporter des remèdes efficaces et durables. Cette approche s'appuie sur un processus prenant en compte les avis de toutes les couches de la société, de la base au sommet. Ce faisant, le processus contribue, au-delà du travail de recherche, à encourager une culture du dialogue et à améliorer les relations parmi des groupes parfois antagonistes, par le biais de rencontres répétées et structurées et d'une analyse conjointe des défis et des solutions à apporter. À terme, sa mise en œuvre permet aux acteurs confrontés à une situation, de dégager eux-mêmes, une analyse partagée et soutenue par tous, pouvant servir de base à la recherche participative de solutions consensuelles aux problèmes, en promouvant une inclusion quasi-systématique et une participation constructive des parties prenantes. De cette manière, les distances horizontales (entre les groupes sociopolitiques) et verticales (entre la population, les autorités locales et nationales) se réduisent.

⁸ Voir cartes en annexe.

Le recours à l'outil audiovisuel

L'audiovisuel, largement utilisé comme complément à la recherche, fait partie intégrante de la méthodologie de travail d'Interpeace. L'utilisation de cet outil permet d'assurer l'authenticité des propos rapportés en gardant fidèlement les points de vue exprimés pendant les débats et de capturer l'ambiance dans laquelle les dialogues se sont déroulés. Il est particulièrement convaincant pour la restitution des résultats aux autorités ainsi qu'à des audiences non-alphabétisées et sert de support illustratif pour faire parvenir des éléments qui sont difficiles voire impossibles à capter dans un rapport écrit. C'est en effet un outil qui permet virtuellement de faire s'écouter et de créer des ponts entre des groupes sociaux qui normalement ne se rencontrent et/ ou ne dialoguent pas du fait de distances géographiques, ethniques, culturelles, générationnelles, voir psychologiques.

Une approche séquentielle gage d'une nécessaire appropriation

Concrètement, cette étude a été menée suivant deux phases séquentielles distinctes nécessaires pour créer un climat de dialogue sécurisé et ouvert et assurer l'implication de personnes légitimes, prêtes à s'asseoir pour dialoguer de manière constructive et en confiance :

(i) Des consultations dans les localités cibles

Sur une période de trois mois allant de décembre 2016 à mars 2017, les équipes de chercheurs-facilitateurs de l'IMRAP ont conduit des consultations dans différentes localités des cercles de Koro et Bankass, dans la région de Mopti. Ce processus aura engagé 298 personnes à travers des groupes de dialogue (focus groupes) et des entretiens individuels. Au total, 19 focus groupes ont été organisés dans la zone de Koro-Bankass et ses environs.

Les focus groupes ont été composés afin d'assurer l'inclusivité et la diversité des participants, en fonction de leur appartenance au même secteur d'activité, à une même communauté ethnique, aux mêmes groupements ou associations. Une attention particulière a été accordée à la participation des jeunes (39% des participants avaient moins de 35 ans), des femmes (31%), des leaders communautaires, afin d'assurer leur active participation. En outre, dans le souci d'avoir une vue la plus large possible des dynamiques à l'œuvre dans chacune des localités concernées, les équipes ont veillé à y retrouver l'hétérogénéité et toutes les composantes sociologiques de ces localités.

Dans le but d'assurer une participation active d'un grand nombre de personnes clés, de nombreux entretiens individuels ont également été organisés avec ceux qui ne sont pas disponibles pour participer aux groupes de discussion, dont l'expertise sur les dynamiques en cause méritent un entretien beaucoup plus approfondi, ou qui refusent le cadre collectif de l'échange, mais dont l'absence dans le processus pourrait biaiser les résultats.

Les données empiriques recueillies auprès des participants aux consultations ont été complétées et enrichies par une recherche théorique et documentaire réalisée par les équipes de chercheurs-facilitateurs de l'IMRAP et d'Interpeace afin d'apporter un éclairage supplémentaire et d'enrichir la compréhension des enjeux qui émergent.

(ii) Une restitution régionale

A la suite de la phase de consultations et du traitement des informations, les résultats préliminaires ont été soumis à validation à des représentants des parties prenantes antérieurement consultés. L'atelier de restitution régionale organisé dans le cadre de cette étude a ainsi convié 40 participants.

L'objectif de cet atelier de restitution était de construire autour des résultats de l'étude un premier niveau de consensus en termes de compréhension partagée des dynamiques de conflictualité et de résilience dans la zone. Il s'agissait de vérifier que les données recueillies et analysées reflètent bien les discussions et de permettre aux participants d'apporter les nuances nécessaires, de recueillir des éléments de diagnostic additionnels et d'approfondir l'analyse participative.

L'autre enjeu de ces restitutions était d'offrir un espace de confrontation et de concertation apaisé à des populations de la même zone qui, pour certains, n'avaient pas eu l'opportunité de se parler et de discuter lors de la première phase des consultations dans leur localité. De cet exercice de validation, des éléments de compléments et de remise en cause ont permis de donner du relief à certains arguments développés par les populations elles-mêmes.

BREF APERÇU
DE LA ZONE
KORO-BANKASS

BREF APERÇU DE LA ZONE KORO-BANKASS


Aperçu historique

L'ère précoloniale (vers 1235 - 1853)

Cette période s'étend de l'arrivée des Dogons dans la zone jusqu'à la domination peulh et est considérée comme étant une **période de paix, de prospérité et de tranquillité** entre les communautés. La population étant peu nombreuse, les pluies abondantes et régulières et les terres fertiles, les **récoltes** étaient dès lors **suffisantes** et la cueillette, la chasse et la pêche fructueuses. Les **chefs spirituels et temporels** assuraient la **justice** et organisaient des cérémonies rituelles pour préserver la paix, conjurer le mauvais sort et les calamités naturelles.

L'ère de turbulence (1818-1895)

Cette période correspond à celle de la **dina de Cheikou Amadou** (1818 -1853) jusqu'à la pénétration française. Cheikou Amadou, un berger peulh entreprit de **regrouper et de sédentariser les Peulh** et fonda l'**empire peulh du Macina** en s'inspirant des règles musulmanes. Ce fut une période de **troubles** entraînant de grands **mouvements sociaux et politiques** pour les communautés des zones de Koro et de Bankass (razzia, attaques, islamisation forcée, charia, etc.). Ces troubles se sont exacerbés avec des contentieux entre les Peulh du Macina de Cheikou Amadou et les toucouleurs d'El Hadj Oumar. Les populations du Seno et du Gondo, du Samori subirent fortement les **contrecoups de ces conflits**. Cette époque marqua le **début des surchauffements** dans la zone.



L'ère de la décentralisation (1998 à aujourd'hui)

Cette époque est marquée par la **décentralisation**. Le processus de **développement des collectivités territoriales** est désormais pris en charge par leurs propres organes **et les initiatives** en la matière **viennent de la base**. En effet, personne mieux que les populations elles-mêmes ne peut ni connaître leurs difficultés ainsi que leurs préoccupations, ni exprimer leurs besoins et leurs priorités. Si la logique de cette forme de gouvernance est bonne théoriquement, dans la pratique elle est butée à **plusieurs obstacles**. Les **capacités d'administration et de gestion** de ces nouveaux organes sont très **faibles** et demandent en conséquence, à être renforcées afin de leur permettre de répondre plus efficacement aux aspirations des populations.[†]




L'ère de l'indépendance (1960 à 1998)

Cette période fut marquée par l'**indépendance du Mali** en septembre 1960. Certes l'héritage colonial, caractérisé par une économie de traite, continua à peser très lourd, mais les politiques menées par les régimes qui se sont succédés n'ont pas permis de jeter les bases d'une économie locale moderne et libérale. Aujourd'hui, l'**économie** de la zone se trouve dans un état très difficile depuis près de quatre décennies. Cette situation se voit exacerbée par une **forte baisse de la pluviométrie**, avec ses cortèges de sécheresses à répétition, et leurs **effets dévastateurs sur les plans économique et humain**.



L'ère de fortes turbulences (1895 à 1960)



Cette époque, celle de la **colonisation**, fut marquée par la domination du colonisateur sur tout le Macina. Celui-ci réprima avec une rigueur démesurée toute tentative de rébellion, de refus et d'opposition. Ce fut une période de **domination, de dictature, d'oppression et d'exploitation**. Par ailleurs, les politiques menées par l'administration coloniale basées sur l'économie de traite n'ont guère favorisé le développement économique de la zone car **aucun investissement significatif** n'a été fait à cette époque dans les **infrastructures de base**.

[†] Pour une analyse du processus de décentralisation au Mali, voir INTERPEACE, IMRAP, « Autoportrait du Mali, les obstacles à la paix », UE et Royaume du Danemark, mars 2015.

Survol de la zone

Ressources naturelles

Le cercle est constitué de deux zones agro écologiques : une **sablonneuse** et l'autre **argileuse**. Ces deux unités sont elles-mêmes subdivisées en cinq sous unités à savoir : la plaine de Gondo, la plaine de Sourou, le Séno, le Mondoro et le haut plateau Dogon. Le taux d'utilisation des terres agricoles est de plus de 80%. Cette occupation répond essentiellement aux besoins **d'autoconsommation** du cercle. Les **eaux de surface sont quasi inexistantes**. Seules quelques mares temporaires sont à noter, alors qu'il n'y a aucun fleuve ou rivière permanente.



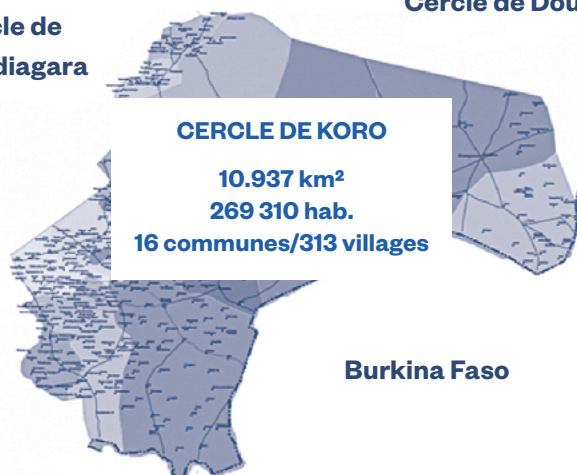
Agriculture

Le cercle dispose de **405 154 hectares de terres cultivables**. La surface exploitée correspond à un ratio de **1,07 ha/habitant**. Les principales semences sont les suivantes: le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide, le woandzou, le niébé et le fonio.



Cercle de
Bandiagara

Cercle de Douentza



Burkina Faso



Elevage

Le cercle de Koro recèle d'importantes **zones pastorales** situées dans les circonscriptions de Diankabou, Madougou, Dioungani, Yoro et Dinangourou. Certaines localités sont à cheval sur le Séno-Gondo et le Séno-Mango, zones très riches en ressources fourragères. Pour ces raisons, le cercle reçoit beaucoup de **transhumants étrangers** en provenance du Burkina Faso, de la zone bourgoutière et des cercles limitrophes. La majorité des puits se situent plus au Sud qu'au Nord ou à l'Est, où les pâturages sont nombreux. Cependant, plusieurs d'entre eux tarissent en saison sèche.

Cercle de
Bankass

Pêche &
artisanat



Agriculture

Principale activité économique, l'agriculture est essentiellement basée sur les cultures du **mil** et du **sorgho**. Le secteur agricole, qui fait la fierté du cercle, d'où l'appellation «**grenier de la 5^e région du Mali**», est très mal organisé et est tributaire des variations de la pluviométrie. La production du mil fait l'objet d'exportation vers les autres localités à l'intérieur et hors du Mali.



Cercle de Tominian

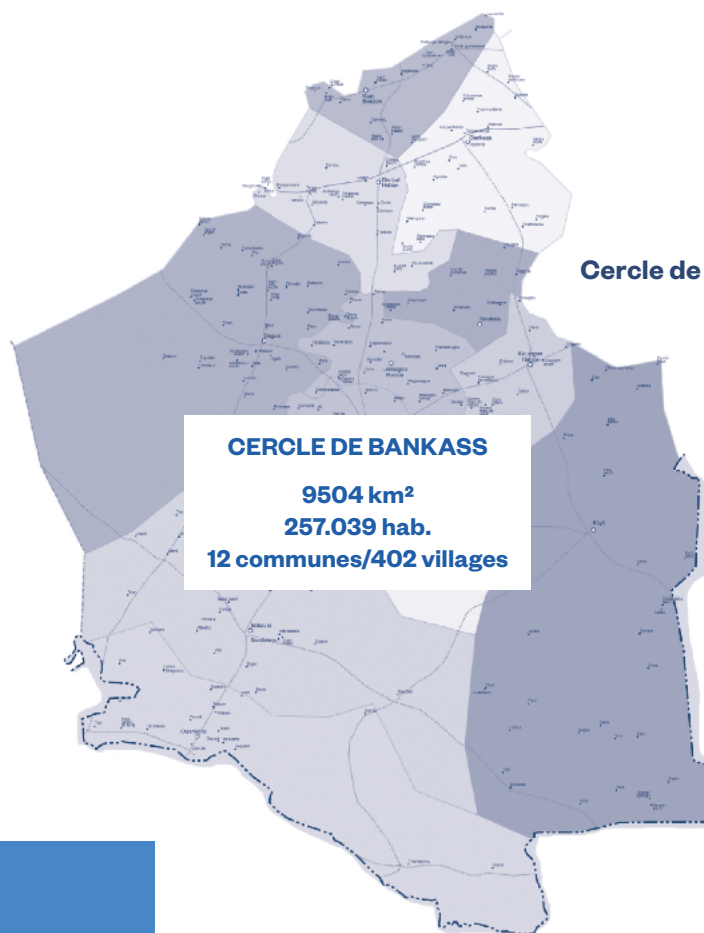


Elevage

Occupant la **deuxième place de l'activité économique** après l'agriculture, l'élevage est pratiqué par tous les groupes ethniques du cercle. Le système est de **type extensif** et se traduit par le mouvement pendulaire des animaux en quête des meilleurs pâturages. Cette **transhumance** conduit les animaux vers le «Bourgou» (Djenné, Macina, Tominian), les plateaux (Ouo, et Kani-Gogouna du cercle de Bandiagara) et le Burkina Faso.

Cercle de Bandiagara

Cercle de Koro



Burkina Faso



Pêche & artisanat

CHAPITRE I: DES CONFLITS ENDÉMIQUES AUTOUR DES RESSOURCES

CHAPITRE I : DES CONFLITS ENDÉMIQUES AUTOUR DES RESSOURCES

Lorsque l'on aborde la conflictualité dans la région de Mopti, c'est de manière naturelle les conflits autour des ressources qui surgissent des débats. La zone de Koro-Bankass ne fait pas exception. Mais comme l'avait démontré, à l'échelle nationale, *l'Autoportrait du Mali sur les obstacles à la paix*⁹, plus que la pression sur les ressources – inévitable – c'est l'incapacité à assurer un arbitrage équitable de l'accès à ces ressources qui est réellement au cœur de la conflictualité dans la zone. Aux yeux des populations, cette incapacité explique en grande partie la récurrence des conflits. Face à de multiples conflits non résolus, le fossé s'agrandit entre les acteurs et pousse les uns et les autres à adopter des attitudes de repli sur soi, bien souvent sur une base communautaire.

1.1 Un refrain connu : les ressources au centre des tensions

Les cercles de Koro et de Bankass sont des zones d'agriculture et d'élevage marquées par des conflits récurrents entre les acteurs liés à la gestion des ressources naturelles – eau, terres, pâturages, etc. Pour le Préfet du cercle de Bankass :

« Les conflits qu'on peut rencontrer ici sont les conflits entre agriculteurs-éleveurs, les conflits liés à la terre, les litiges fonciers. Les conflits entre personnes suite au partage d'héritage par exemple... Les conflits qu'on peut généralement lier au partage de ressources

*naturelles, et les conflits liés à la cohésion sociale entre les communautés. »*¹⁰

1.1.1 Les suspects habituels : l'opposition entre agriculteurs et éleveurs

La première cause de conflit relève donc d'une compétition importante pour l'exploitation des ressources et de l'espace agropastoral entre agriculteurs et éleveurs. Comme le disait un éleveur de Baye « *ce n'est plus seulement les animaux qui divaguent pour causer des dégâts mais aussi les champs qui bougent pour agresser les zones de pâturage et les passages d'animaux* »¹¹. En ce sens un élu de Baye ajoute :

*« En ce qui concerne les conflits entre éleveurs et cultivateurs dans le cercle Bankass, la commune de Baye occupe une des premières places, parce que ici c'est la frontière ; on a la terre, la population et beaucoup d'ethnies. Quand on parle d'animaux, c'est qu'on parle d'herbe, d'eau, de terre... et on a tout ça. De tout temps, il y a [eu] l'agriculture et l'élevage ici, et auparavant ces activités se déroulaient dans le respect des règles locales. Mais de nos jours les problèmes s'aggravent, car chacun cherche à occuper le domaine de l'autre. »*¹²

Parmi les conflits entre agriculteurs et éleveurs, l'une des sources les plus récurrentes est liée aux dégâts

9 INTERPEACE, IMRAP, « Autoportrait du Mali, les obstacles à la paix », UE et Royaume du Danemark, mars 2015

10 Entretien individuel, préfet, Bankass, mars 2017

11 Focus groupe, éleveur, Baye, cercle de Bankass, février 2017

12 Entretien individuel, conseiller communal, Baye, cercle de Bankass, février 2017

causés par le passage du bétail à travers les cultures. En effet, avec l'explosion démographique et l'évolution des surfaces cultivables, les passages d'animaux sont obstrués et les zones de pâturage cultivées. Un éleveur de Baye trouve que :

*« Les difficultés pour nous éleveurs, c'est qu'il n'y a aucun passage pour aller à la rivière : tout a été cultivé. On a un vrai problème. Il y a des champs même là où on réside, [...] dans des endroits où il y a des villages installés depuis 40 à 60 ans. Un jour les gens viennent cultiver là-bas et renvoient les occupants. Tu ne sauras plus où aller, tu es obligé de quitter car le champ ne t'appartient pas. [...] C'est devenu un vrai problème : on a plus de maison, ni de passage d'animaux... »*¹³

Cette pression en accroissement permanent s'explique par la dépendance des communautés vis-à-vis de l'agriculture et de l'élevage, dans un contexte de forte augmentation démographique et où leurs méthodes sont restées extensives.

*« Avant il y avait de l'espace. Le cultivateur aisément se tallait une partie, et le reste pour les animaux. Petit à petit, les Dogons sont descendus sur la plaine, la population augmente mais l'espace n'augmente pas ; et en même temps que ces cultivateurs, les Peulhs ont [aussi] des terres. [Mais] dire "ça c'est un espace qu'on doit laisser juste pour les animaux", ce n'est pas dans notre culture. "Ce que la main ne touche, c'est de ça que les animaux se nourri[ssent]". Mais dire de laisser cette partie pour les animaux... Si on ne mange pas, comment peut-on garder des animaux ? »*¹⁴

Ainsi, l'élevage pratiqué de façon extensive et traditionnelle ne répond plus de façon satisfaisante aux besoins d'alimentation et d'abreuvement des animaux. La fertilité des sols est en baisse, d'autant plus que les périodes de jachère sont de plus en plus rares, ce qui pousse les éleveurs et les agriculteurs à chercher de nouvelles terres, augmentant de fait les risques que l'un se retrouve à user les terres de l'autre. « Nos terres se sont appauvries au fil des années. Avant, avec cinq hectares ce que tu avais en termes de rendement, tu ne l'as pas de nos jours avec dix hectares. »¹⁵

Dès lors, les déplacements des éleveurs transhumants deviennent plus importants et les séjours dans les zones d'accueil de plus en plus longs. Les pâturages, quant à eux, subissent une pression prolongée les empêchant de se régénérer correctement. Les autorités locales ont bien tenté de fixer des principes pour réguler l'accès à ces pâturages, mais ces initiatives ont généralement rencontré une forte résistance, voire un refus catégorique de s'y plier. Ce fut le cas dans la commune de Ségué, où les transhumants viennent de l'ensemble des localités de la région, mais aussi du Burkina Faso. Les conflits entre éleveurs (autochtones et transhumants) se renforcent, et aussi avec les agriculteurs et les éleveurs. Ces conflits sont de plus en plus fréquents et violents.

A ceux-ci s'ajoutent les contraintes liées à la position frontalière de certaines zones des cercles de Koro et Bankass comme Gakou, Zon, Soyma, Baye ou Ouenkoro, qui constituent de potentiels foyers de tensions entre les populations. Les questions de délimitation de la frontière, ainsi que l'absence de réglementations consensuelles pour l'exploitation des ressources naturelles ajoutent une dimension supplémentaire à des dynamiques déjà complexes. De même, l'insuffisance et même l'absence de cadres de concertation des autorités frontalières des deux pays autour de l'exploitation des ressources naturelles constituent une préoccupation majeure. C'est notamment le cas par exemple de l'exploitation du fleuve Sourou par les pêcheurs des deux côtés de la frontière, lesquels sont soumis à des réglementations différentes – ce à quoi s'ajoutent les inondations provoquées du côté malien par les lâchées des eaux décrétées apparemment unilatéralement du côté burkinabé.

Les recherches antérieures menées dans le cadre du processus de consolidation de la paix de l'IMRAP et d'Interpeace ont cependant démontré qu'au-delà de cette compétition qui, certes génère son lot de tensions, ce sont les limites et défaillances dans les systèmes de gestion et d'arbitrage qui, plus que la rareté des ressources, représentent le cœur du problème.¹⁶ De part et d'autre des lignes de fracture, si les populations et communautés se résignent à une compétition difficilement évitable, elles partagent un sentiment d'injustice et d'impuissance

13 Focus groupe homogène, éleveur, Baye, cercle de Bankass, février 2017

14 Entretien individuel, assesseur de justice, Bankass, mars 2017

15 Focus groupe hétérogène, agriculteur, Dérou, cercle de Koro, mars 2017

16 INTERPEACE, IMRAP, « Autoportrait du Mali, les obstacles à la paix », op. cit.

devant des règles qu'elles perçoivent comme inéquitables et inégalement appliquées. Ce sentiment « *qu'on n'a pas de droits* » est l'élément central commun des doléances d'une large partie de la population dans les zones étudiées.

1.1.2 Au-delà de l'idée reçue des irréconciliables éleveur et agriculteur : des structures de pouvoir garantes du conflit ?

Les cercles de Koro et de Bankass connaissent des conflits récurrents entre les groupes d'acteurs liés à l'accès aux ressources naturelles – terres, eau.¹⁷ Ces conflits sont presque exclusivement analysés à travers le prisme des conflits agriculteurs/éleveurs, ou encore intercommunautaires – selon des facteurs de regroupement qui suivent à peu près les mêmes lignes. Ainsi, dans le cercle de Bankass, si dans la commune de Ouenkoro se sont les Peulhs qui sont propriétaires terriens et qui reçoivent et installent les autres communautés – Dogon, Dafi, Samogo, Bobo, etc., dans la commune de Baye, ce sont les Dafi qui possèdent les terres et se chargent de leur répartition entre les autres communautés – Peulh, Dogon, Dafi, Samako – qui y vivent en petit groupe. Or, les consultations menées dans le cadre de cette étude semblent laisser entrevoir qu'au-delà de la communauté d'appartenance ou du statut d'agriculteur, d'éleveur ou autre, et au-delà des spécificités précises de chaque conflit, une constante semble se dessiner : le sentiment d'inégalité dans l'accès aux ressources, la perception de « *ne pas [avoir] de droits* » ou de « *ne pas [être] traité comme tous les *Maliens** », relève de groupes ou d'acteurs démographiquement minoritaires, allochtones ou autres, face aux « propriétaires » (dans son sens traditionaliste) de la terre. Ainsi, ces dynamiques semblent pointer que malgré les problèmes indéniables et inévitables liés à la compétition, et malgré les problèmes de fonctionnement internes des différents mécanismes de gestion, d'arbitrage ou de justice (traditionnels ou modernes, voir chapitre suivant), l'un des facteurs clés de la conflictualité dans la zone résiderait dans les structures de pouvoirs – autrement dit dans les relations de domination entre un groupe et un autre, que ce soit pour des raisons historiques, de possession de la terre, d'avantages

démographiques, etc. Ces conclusions mériteraient néanmoins des recherches plus approfondies afin de pouvoir être affirmées avec force, et, si confirmées plus largement, être adressées afin de garantir plus d'équité dans la gestion des ressources de la zone.

1.2. L'affaiblissement des mécanismes traditionnels et modernes de gestion des conflits

Confrontées aux conflits récurrents identifiés dans la section précédente, les populations se sont, en général, toujours référées soit aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits ou à la justice étatique dite « moderne ». Cependant, il ressort des consultations que ces mécanismes, qu'ils soient traditionnels ou modernes, ont montré leurs limites pour diverses raisons.

Plus que les conflits eux-mêmes, la faillite des mécanismes de gestion des conflits – qu'ils soient traditionnels ou modernes – est au cœur des problèmes de cohésion sociale dans la zone étudiée. Ces limites sont parfois intrinsèques aux dits mécanismes ou liées au contexte, ou ont parfois trait à des problèmes d'articulation et de cohabitation entre les différents modes de résolution, qui se nuisent mutuellement sans apporter de solution.

En effet, face à l'incapacité répétée de ces mécanismes d'apporter des solutions de long terme à différents conflits qui, de fait, deviennent récurrents, les populations ont développé, au fil des années, le sentiment que certains de ces conflits entre elles sont naturels et demeurent sans solution.

C'est le cas par exemple pour les conflits entre agriculteurs et éleveurs, et/ou entre éleveurs et agriculteurs liés aux questions de propriété des terres, à l'absence ou à l'obstruction des passages d'animaux et à la divagation des bêtes.

Cependant, on constate des divergences de points de vue en fonction des acteurs quant à la gestion des différents types de conflits. En effet, si les populations sont frustrées de la gestion qui est faite de leurs différends, les autorités pensent quant à elles que des efforts sont bel et bien faits

17 FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, « Les conflits communautaires et les mécanismes de médiation et de réconciliation au Mali », décembre 2015

pour prendre en charge les conflits locaux. Ainsi, pour le Préfet du cercle de Bankass :

« Certains conflits sont bien gérés ; d'autres le sont moins, compte tenu du contexte du pays. Par exemple pour les conflits locaux, les commissions foncières locales communales font de leur mieux pour concilier les parties. Ensuite, il y a l'administration qui, chaque fois qu'elle a connaissance des conflits entre les communautés, elle fait de son mieux. Elle écoute toutes les parties et essaye de les amener à une entente. Il y a des conflits, aussi, qui ne sont pas très bien gérés, il faut le reconnaître ; c'est dû au contexte actuel du pays, puisque l'autorité judiciaire n'a pas tous les moyens pour régler ces conflits qu'elle seule peut gérer. »¹⁸

Au cours de la présente étude, les populations consultées ont souvent affirmé se trouver dans un dilemme, sans savoir à quel mécanisme se référer pour la prise en charge efficace de leurs différends. Pour beaucoup, les conflits doivent se régler « en famille », selon les coutumes. Mais, certains rejettent aujourd'hui ces mécanismes, et croient que c'est aux instances étatiques de trancher. Or, ces dernières n'arrivent que rarement à satisfaire les différentes parties.

« Les autorités ne peuvent pas résoudre nos problèmes : nous devons nous asseoir en famille pour en parler. C'est la seule manière de résoudre ces problèmes. Sinon, si vous l'amenez au niveau des autorités, elles prennent votre argent, vous n'aurez pas la vérité, et il n'y aura pas de justice aussi. »¹⁹

Confronté aux propos de cet agriculteur de Baye, un assesseur de la justice rétorque : *« Est-ce [que] la chose devrait nous parvenir, [à la justice formelle] ? Ils sont là-bas, non ? Est-ce qu'ils ne pouvaient pas résoudre le problème [au niveau local]. C'est à eux d'abord de faire quelque chose [...]. En ce temps, il [n'] y aura même pas assez [NDLR : beaucoup] de jugements au tribunal. »²⁰*

1.2.1. Des mécanismes traditionnels en perte de vitesse ?

Tout au long des consultations menées dans le cadre de cette étude, les formes traditionnelles de gestion des conflits auxquelles les populations ont fait référence comprenaient principalement les pratiques rituelles appelées en langue locale « *Binou* »²¹, la sollicitation des légitimités traditionnelles, et, dans une certaine mesure, les commissions foncières. Récemment mises en place par les représentants de l'Etat à la base, ces dernières reprennent certains éléments plus traditionnels de recherche de consensus en s'appuyant, entre-autres acteurs, sur les légitimités traditionnelles au niveau local (voir section 2.1.4).

Une partie des populations des localités consultées se réfèrent notamment à certaines pratiques rituelles. L'une des principales consiste à amener les deux protagonistes à manger de la terre en jurant être le propriétaire du champ concerné. Selon cette pratique rituelle, le protagoniste qui aura menti en affirmant être le propriétaire du champ décèdera après avoir mangé la terre. Dès lors, celui-ci préférera ne pas se risquer à avaler la terre et laissera la propriété du champ au protagoniste qui lui fait face.

Or, ces pratiques se révèlent aujourd'hui souvent inefficaces, comme ce fut notamment le cas lors de conflits fonciers évoqués par les participants entre les villages de Kopro Pen et de Dérrou dans le cercle de Koro, ou de ceux de Bankass, Sokoura et Tedeli. Si certains expliquent les limites du rituel par des technicités – le fait que l'endroit choisi pour passer le rituel n'était pas approprié par exemple – d'autres remarquent que du fait des rapports d'alliances entre les villages, les deux protagonistes peuvent être tous deux propriétaires, c'est-à-dire être descendants des mêmes ancêtres auxquels appartient la terre. Pour l'un des adjoints au Maire de Kopro Pen :

« En ce qui concerne la justice traditionnelle, des fois, ça ne répond pas, ça ne donne pas satisfaction. Il y a aussi la manière de faire les choses ; quand on ne

18 Entretien Individuel, préfet, Bankass, mars 2017

19 Focus groupe hétérogène, agriculteur, Baye, cercle de Bankass, février 2017

20 Entretien individuel, assesseur de justice, Bankass, mars 2017

21 Le Binou est un culte dogon qui maintient l'harmonie entre la communauté humaine et les forces surnaturelles de la brousse. En milieu dogon, on se réfère à ce culte pour régler les différends, notamment ceux liés aux terres.

respecte pas les normes, ça ne peut pas aboutir à ce qu'on pense... Il y a la manière de le faire. Quand on le fait comme le faisaient les ancêtres, ça répond immédiatement. »²²

À ces éléments plus « techniques », voire liés à certains changements démographiques, s'ajoute le refus catégorique de certaines personnes de se référer à des pratiques rituelles pour lesquelles les fétiches sont sollicités, au motif que cela est contraire à leurs croyances, ou encore un certain effritement générationnel.²³

De même, quand le recours est fait aux légitimités traditionnelles pour apporter la lumière, le sentiment reste le même à cause de la partialité de certaines d'entre elles qui affecte considérablement la confiance des populations en l'ensemble de ces institutions, laquelle en constitue pourtant l'assise. Le Préfet de Bankass a mis cela en exergue au cours d'un entretien :

*« Ces mécanismes-là, il faut reconnaître qu'ils ont leurs limites aussi, car ce sont des outils issus de nombreuses années de pratique, de vie sur les terroirs. Mais aujourd'hui les choses ont évolué, les gens aussi ont évolué, les mentalités ont évolué et il arrive que ces mécanismes ne soient pas acceptés par toutes les parties ; certaines autorités détentrices ou chargées de gérer ces mécanismes n'ont plus cette moralité ou cette force morale pour bien gérer ces mécanismes. Cela peut amener une perte de légitimité de la part de ces autorités et créer un problème de confiance au niveau des populations. Donc, certains se retournent vers d'autres mécanismes plus modernes, plus institutionnels. »*²⁴

Un conseiller de l'association des organisations paysannes professionnelles (AOPP) du cercle de Koro abonde dans le même sens : *« Aujourd'hui les valeurs sociales ont changé. Les anciennes personnes en qui on avait confiance, eux aussi ne disent pas souvent la vérité quand on [leur] glisse quelque chose [NDLR : de l'argent] ... Eux-mêmes, souvent, ils ne suivent pas le droit chemin. »*²⁵ Il poursuit, en ajoutant que les mécanismes modernes, plus institutionnels auxquels elles se réfèrent peinent à les satisfaire.

1.2.2. Des mécanismes modernes également critiqués

La justice moderne n'échappe pas, elle non-plus, aux critiques des populations. Bien au contraire, elle demeure la plus indexée en raison d'influences, réelles ou perçues, qui découleraient des politiques et de certains cadres des localités en conflits ou d'une corruption répandue dans ce secteur.

*« Les jugements sont rendus plusieurs fois et toujours en faveur de celui qui donne le plus d'argent. Les procès ne se méritent pas très souvent, mais ils payent. Les juges sont très souvent influencés par des personnes extérieures au milieu judiciaire (le pouvoir, les personnes proches du pouvoir, des tierces personnes, etc.). La corruption est institutionnalisée au niveau des services judiciaires : la justice n'est plus rendue dans les tribunaux mais dans les bureaux des juges. Ainsi, les populations n'ont plus confiance en la justice, car c'est bien souvent la raison du plus fort qui l'emporte. »*²⁶

Pour les populations consultées dans le cadre de la présente étude, la justice moderne est un lieu où ceux qui ont les moyens ou les relations gagnent au procès. *« En dehors de ça [les mécanismes traditionnels], ceux qui ont des moyens préfèrent transporter le problème à la justice [formelle]. La justice, c'est celle du plus offrant. »*²⁷ Ces derniers profitent ainsi de leur positionnement économique et politique pour bouder les mécanismes traditionnels et se faire une justice au tribunal. Pour un éleveur de Baye :

*« Le plus gros des problèmes, c'est nos autorités qui ne tranchent pas de façon correcte. Ils font du favoritisme [...]. On est tous des Maliens, mais pour nos autorités, il y en a qui sont des Maliens et d'autres pas. C'est ça la cause même du conflit [...]. On te traite de menteur même quand tu as raison. »*²⁸

Cette vision n'est cependant pas unanime. Certains magistrats notamment, ont une perception différente :

22 Entretien individuel, adjoint au maire, Kopro Pen, cercle de Koro, mars 2017

23 Sur ce dernier point, voir notamment INTERPEACE, IMRAP, « Renforcement de la confiance entre populations civiles et les Forces de défense et de sécurité : diagnostic et solutions pour une paix durable au Mali », Royaume du Danemark, juin 2016

24 Entretien individuel, préfet, Bankass, mars 2017

25 Entretien individuel, conseiller AOPP, Koro, mars 2017

26 FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, op. cit., pp.09

27 Entretien individuel, conseiller AOPP, Koro, op. cit.

28 Focus groupe homogène, éleveur, Baye, cercle de Bankass, février 2017

« Quand les populations arrivent à la justice, chacun se dit détenteur de [la] vérité ; et si les choses ne vont pas en leur faveur, ils parlent de corruption sans preuve. [...] Que faire ? C'est le travail, on est face à plusieurs types de personnes, quand on est chef il faut tout accepter et essayer de comprendre les autres. »²⁹

Un avis qui va dans le sens de préoccupations partagées également par plusieurs participants quant à la sincérité des témoignages sur la base desquels les magistrats doivent tenter de résoudre les litiges. D'ailleurs, les attentes des populations envers la justice semblent être en léger décalage avec la vision que l'État et le système de justice lui-même ont du rôle de la justice moderne et du magistrat. En effet, si la justice moderne doit émettre son jugement sur base des lois et des faits et témoignages qui lui sont présentés, il semble qu'une partie de la population s'attende encore aujourd'hui à un arbitrage comparable au rôle que jouait jadis le chef de village ou

le chef de terres. C'est ce qui transparait notamment de la perception chez certain à considérer qu'un juge n'étant pas de la localité n'est pas en mesure de pouvoir exercer correctement ses prérogatives : *« Un juge venu de Kayes ou d'ailleurs ne peut pas trancher de litige de terre ici. Si c'est les centres urbains, les terrains à usage d'habitation, je ne doute pas ; mais les problèmes de champs, il ne pourra pas dire qui a tort, qui a raison. »³⁰*

Un conseiller de l'AOPP, sur la base de son expérience dans l'accompagnement des paysans, va jusqu'à donner un exemple sur un litige entre deux villages gérés par six juges sans pouvoir le résoudre des années durant : *« C'était le sixième juge qui était en train de trancher le litige. Ça veut dire que ce sont des conflits pour lesquels on ouvre la parenthèse, et en attendant, chacun fait son temps ; il va et l'autre vient et renouvelle. C'est un cas général au Mali : les problèmes de terre n'ont jamais eu une solution finale en justice. »³¹*

29 Restitution régionale, juge Koro, Sévaré, mars 2017

30 Entretien individuel, conseiller AOPP, Koro, mars 2017

31 Idem, mars 2017

Encadré 1.1 | Les Maliens et leur système de justice³²

Selon le dernier Mali-mètre (mars 2017), 47% des citoyens Maliens affirment ne pas avoir confiance en leur système de justice (23% n'ont pas confiance et 24% pas du tout confiance), contre 43% déclarant avoir confiance (avec seulement 11% ayant totalement confiance et 32% partiellement confiance).

Toujours selon le Mali-mètre, 51,4% des citoyens disent n'avoir aucune connaissance du fonctionnement du système de justice. Environ 31% estiment en avoir une faible connaissance, et 14% un niveau moyen de connaissance. Seul un maigre 4% jugent avoir une bonne connaissance en la matière.

32 Données tirées du Mali-mètre de la Fondation FRIEDRICH EBERT STIFTUNG de mars 2017

Tout en reconnaissant ces problèmes, pour le Président du tribunal de Mopti, comme pour d'autres magistrats et représentants de l'État, la contrainte centrale réside encore davantage dans le refus des populations à respecter les décisions de justice – et à son corollaire, à savoir la difficulté pour l'État à faire respecter ces décisions.

« Quand les gens pensent que souvent certaines localités ont des hauts cadres qui se permettent d'influencer le cours de la justice, c'est vrai, c'est une réalité. Mais là, je dis "la solution, ce sont les Maliens eux-mêmes". De façon générale, le citoyen malien n'accepte jamais une décision de justice ; dire que "c'est la justice de mon pays qui a tranché, je l'accepte comme tel", non. J'ai l'habitude de dire à certains que "ce que la loi a dit, ça te fait mal, mais [...] c'est la loi". Je dis que si nous sommes citoyens de ce pays, ce que les lois de ce pays disent, on doit les accepter [...]. Le citoyen malien doit être éduqué dans ce sens. [...] Il y a des autorités judiciaires. Ces autorités, ce qu'elles décident, il y a des règles, des voies légales pour les contester : les voies de recours. Et quand on arrive au bout, on s'arrête ; mais rarement les gens le respectent. »³³

La technicité du droit, si elle se veut garante d'une certaine neutralité, ne limite pas complètement la possibilité de partialité ou d'instrumentalisation dans son application. D'autant plus que les procédures d'appel sont complexes et coûteuses – et encore plus difficilement compréhensibles pour les populations (voir encadré 2.1) –, sans compter sur fait qu'il n'existe que trois tribunaux d'appel sur l'ensemble du territoire Malien. Ainsi, même si une décision est motivée, cela n'exclut pas du tout la possibilité pour un magistrat, en technicien, de donner l'orientation souhaitée au contenu dans la motivation en fonction de ce qu'il aurait reçu d'un justiciable – pot-de-vin, pressions sociales, etc. Le recours aux tribunaux représentant généralement, dans ces régions, un ultime recours souvent considéré comme une bassesse morale de la part du plaignant – notamment car cela est souvent perçu comme une forme de rejet des mécanismes traditionnels –, la tension reste vive entre ceux qui s'opposent. Ainsi, les décisions de justice, souvent peu comprises et expliquées, donnent suites à des bravades : « je t'avais dit que je gagnerais ; certes, on m'a expliqué au Tribunal que du point de vue du droit, tu avais raison, mais j'ai réussi à transformer ta raison en tort grâce à

mon argent et/ou mes relations. » Le message sous-jacent, structurant le rapport que ce débouté entretiendra dans le futur avec la justice, est que « même si j'ai raison, l'argent va transformer ma raison en tort ». La propagation de ce type de perception est fatale pour la confiance des populations envers la justice étatique et sa légitimité, et enclanche un cercle vicieux. Leur déconstruction s'avère de plus extrêmement complexe.

A la lumière du développement fait des limites des deux types de mécanismes – traditionnels et modernes – il demeure plus que nécessaire de s'interroger sur les types de cohabitation qui existent entre ceux-ci en vue d'une gestion efficace des conflits entre les acteurs.

1.2.3. La cohabitation entre mécanismes traditionnels et modernes de gestion des conflits

Bien qu'ils soient souvent présentés comme contradictoires, la cohabitation entre les mécanismes traditionnels et modernes de gestion des conflits est une préoccupation déjà partagée par de nombreux acteurs, y compris l'État malien. Ce désir de reconnaissance et de revalorisation de la tradition est d'ailleurs partagé par la majorité des Maliens ayant pris part à ce processus de consultation – comme aux précédents menés par l'IMRAP. Mais leur articulation présente plusieurs défis et limites. L'un de ces principaux défis relève de la non-précision pour les acteurs du système judiciaire des dispositions traditionnelles spécifiques à chaque localité qui devraient être reconnues ou valorisées.

« Est-ce que réellement ces mécanismes traditionnels sont connus aujourd'hui ? Et si oui, est-ce qu'ils sont d'actualité ? [...] La spécificité des coutumes c'est que c'est un instrument oral, et très peu de personnes les maîtrisent à fond ; c'est la première difficulté. La deuxième difficulté est que les coutumes, même quand tu les analyses de près, ça varie d'une localité à une autre. Il y a de fortes chances que ce qu'on vous dira comme "coutume" ne soit pas réellement la coutume. [...] Il [serait donc] nécessaire qu'on comprenne les coutumes largement avant le litige. Mais dans les villages, tu vas prendre les gens, personne ne pourra t'expliquer réellement la coutume ; mais c'est à

33 Entretien individuel, Président du tribunal, Mopti, mars 2017

l'occasion du litige qu'on va vous faire venir les vieux qui vont vous dire "voilà la coutume". »³⁴

Même dans le cas où ces mécanismes et traditions seraient clairement identifiés et définis, certains de ces derniers semblent simplement incompatibles avec les principes du droit moderne. Ainsi, il serait par exemple difficilement envisageable pour un magistrat dans un pays laïc de promouvoir une pratique rituelle qui peut être contraire à la religion d'un protagoniste, ou encore qui pourrait provoquer la mort d'un autre. Cela serait contraire à son serment de magistrat, et le mettrait en opposition avec le droit. Ainsi, un juge de la zone de Koro affirmait lors de la restitution régionale que *« le juge ne peut pas autoriser la référence à une pratique rituelle qui peut conduire à la mort d'un individu, car tout ce qui peut aboutir à la mort va contre le droit. »³⁵*

Pour ce juge, cependant, cela n'empêche pas la justice de préconiser, dans sa démarche, d'encourager et valoriser, en cas de conflit, le recours en premier lieu aux légitimités traditionnelles pour assurer la conciliation, la médiation. *« Personnellement, quand un problème arrive à mon niveau (sauf les vols et les crimes), j'essaie d'amener les protagonistes à la raison, en leur donnant des conseils et souvent en me faisant appuyer par les autorités traditionnelles, les notables. »³⁶*

Sur la base de ces constats, les acteurs consultés proposent un véritable travail scientifique dans les différentes zones conflictuelles du pays sur les mécanismes traditionnels spécifiques à chaque localité afin d'offrir une référence formelle et acceptée au-delà de l'oralité aux acteurs de la justice.

Dans le but de répondre à certains de ces défis, l'État malien a mis en place dans plusieurs localités du pays des structures visant à s'appuyer sur les légitimités traditionnelles, tout en assurant un cadre relativement clair permettant une articulation plus définie et efficace avec le système de justice formel. Les commissions foncières ainsi créées, et présentes dans les cercles de Koro et de Bankass, constituent des sortes de commissions mixtes au sein desquelles les notabilités, les représentants de l'État se retrouvent autour de la gestion des conflits.

1.2.4. Les commissions foncières

La récurrence des conflits fonciers dans les cercles de Koro et de Bankass a amené les autorités du pays à mettre en place des commissions foncières dans les deux localités, en plus d'autres à travers la région de Mopti et le pays de façon générale. Elles visent à assurer une conciliation des protagonistes – justice traditionnelle –, pour ensuite faire valider la décision par le juge – la justice moderne. Malgré des défis de fonctionnement, elles arrivent dans un certain nombre de cas à assurer la médiation jusqu'à obtenir un consensus entre les parties en conflit. Pour le Président de l'AOPP du cercle de Koro :

« Les commissions foncières qu'on a mises en place dans les villages et les communes, pour moi, [sont] mieux que les jugements actuels de l'administration [...]. Elles arrivent à gérer beaucoup de litiges. Elles ne sont pas arrivées à faire retirer les plaintes déjà déposées à la justice, mais elles ont pu valentir les dépôts des plaintes et le juge a conscience de leur rôle. Il se réfère chaque fois aux commissions. Je connais les problèmes réglés par les commissions entre Djougani et Djankabou et dans d'autres localités. [Cependant,] le grand problème est que ces commissions manquent de moyens et elles ne bénéficient presque pas d'appui, ni de l'Etat, ni des ONGs. »³⁷

34 Entretien individuel, Président du tribunal, Mopti, Mars 2017

35 Restitution régionale, Juge Koro, Sévaré, mars 2017

36 Restitution régionale, Juge Koro, Sévaré, mars 2017

37 Entretien individuel, Président AOPP, cercle de Koro, Mars 2017

Encadré 1.2 | Les commissions locales et communales foncières

Le décret N° 09-011/PRM du 19 janvier 2009 fixe les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions foncières locales et communales. Les commissions locales (au niveau des cercles) et communales (au niveau des communes) sont mises en place dans plusieurs localités du pays. Elles sont présidées par les représentants de l'Etat au niveau cercle et/ou commune. Ses membres se réunissent en cas de besoin, sur convocation de leur président. Les décisions sont prises à la majorité simple ; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les commissions locales et communales ne peuvent valablement délibérer que si les deux tiers 2/3 de leurs membres sont présents. Les fonctions de membres des commissions sont gratuites. Toutefois, les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par le budget national dans les conditions déterminées par arrêté conjoint du Ministère chargé de l'Agriculture et de celui des Finances.

Les commissions locales et communales sont composées de :

Au niveau cercle :

Président :

- Le préfet du cercle ou son représentant

Membres :

- Le président du conseil de cercle ou son représentant,
- Les maires des communes,
- Le chef du bureau des domaines et du cadastre,
- Le chef du service local du génie rural,
- Le chef du service local d'agriculture,
- Le chef du service vétérinaire local,
- Le chef du service local de la conservation de la nature,
- Un représentant des services de sécurité,
- Le président de la délégation locale de la chambre régionale d'agriculture ou son représentant,
- Un représentant par sous-secteur d'activité agricole : agriculture, élevage, pêche, foresterie, désigné par la délégation locale de la chambre régionale d'agriculture,
- Un représentant par sous-secteur d'agricole : agriculture, élevage, pêche, foresterie, désigné par la coordination locale des organisations paysannes,
- Une représentante des associations féminines du cercle,
- Un représentant des associations de jeunes du cercle.

Au niveau communal :

Président :

- sous-préfet ou son représentant

Membres :

- Le maire de la commune,
- Trois conseillers communaux désignés par le conseil communal,
- Le chef du service de communal du génie rural
- Le chef du service communal de l'agriculture
- Le chef du service vétérinaire communal
- Les chefs de villages et ou de fractions
- Le président de la délégation communale de la chambre régionale d'agriculture ou son représentant,
- Un représentant par sous-secteur d'activité agricole : agriculture, élevage, pêche, foresterie, désigné par le représentant de la délégation communale de la chambre régionale d'agriculture,
- Un représentant par sous-secteur d'activité agricole : agriculture, élevage, pêche, foresterie, désignés par la coordination des organisations paysannes,
- Un représentant des associations féminines de la commune,
- Un représentant des associations de jeunes de la commune.

Les commissions locales et communales sont chargées de :

Objectifs des commissions foncières

- Procéder à la conciliation des parties en litige foncier, agricole, préalablement à la saisine des juridictions compétentes ;
- Contribuer à l'inventaire des us et coutumes en matière foncière ;
- Participer à l'instruction du cadastre au niveau de la collectivité concernée ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique foncière de la collectivité concernée ;
- Donner un avis sur toutes les questions foncières dont elles sont saisies.

Cependant, certains membres de ces commissions rencontrés lors des consultations, ont exprimé leur mécontentement quant à la gestion faite par la justice moderne de certains dossiers déjà traités par la commission foncière. Ils ont le sentiment que certains acteurs de la justice rouvrent ces dossiers dans le seul but de soutirer de l'argent aux populations.

« Nous avons résolu de nombreux problèmes sous le grand hangar. Le président de notre commission foncière est le sous-préfet, c'est lui notre président. La commission a été mise en place par l'Etat. Après qu'on ait trouvé des consensus à de nombreux litiges fonciers en présence de tous les membres de la commission sur la base d'un PV [procès-verbal] signé par les différentes parties, certains protagonistes retournent voir le juge en lui disant qu'ils ne sont pas d'accord. Ce dernier rouvre à nouveau le dossier pour se faire de l'argent. Cela nous met mal-à-l'aise, car on ne peut pas comprendre comment une décision prise par une commission mise en place par l'Etat n'est pas respectée par la justice. »³⁸

Certains représentants de l'Etat s'inscrivent en faux face à cette vision des choses. Pour eux, cette analyse relève plutôt d'une incompréhension des mécanismes de fonctionnement des dites commissions.

« Il faut comprendre les mécanismes de fonctionnement de ces commissions. [...] Elles font un premier travail

qui est de concilier les parties. Si les parties sont conciliées et que cela est consigné dans un procès-verbal, ce procès-verbal est transmis à la justice pour homologation. Ces procès-verbaux auront donc une force de jugement. Dans le cas que rapporte le membre de la commission foncière, est-ce que les parties ont accepté la conciliation de la commission foncière et signé le procès-verbal ? Dans le cas contraire, s'il y a une partie qui n'est pas d'accord, elle a le droit de saisir la justice. »³⁹

Si ce recours au système de justice formelle en cas d'insatisfaction face à la solution proposée par la commission foncière est légal et, dans une certaine mesure, légitime, il est généralement perçu par la communauté comme la volonté d'un individu de s'imposer contre la communauté. En effet, pour eux, il est inconcevable qu'après s'être présenté devant les différentes légitimités traditionnelles réunies au sein de la commission, lesquelles en sont venues à un consensus établissant une « vérité », un individu refuse « d'avoir tort » et, par la voie des tribunaux, tente « d'imposer » sa propre volonté – dans beaucoup de cas en usant de relations ou de son pouvoir économique. Toutes ces réalités contribuent ainsi à renforcer la suspicion entre les acteurs et les tensions inter et intracommunautaires. Par exemple, les agriculteurs et les éleveurs rencontrés se reprochent mutuellement d'être à l'origine des problèmes,

38 Focus groupe hétérogène, Bankass, février 2017

39 Entretien individuel, Préfet, Bankass, mars 2017

chacun doutant de la bonne volonté de l'autre à se remettre en cause, à faire les concessions nécessaires.

Qui plus est, la composition même de ces commissions foncières peut contribuer à éroder la légitimité de leur décision. Or, lors de la restitution régionale à Mopti, des participants au processus issus de l'Administration évoquaient le besoin, parfois pour apaiser les tensions, de modifier la composition de la commission « *en travaillant* » en amont avec certains membres. Ce type d'arrangements *ad hoc*, même si motivé par un désir d'arriver à une meilleure conciliation, et même s'il peut porter ses fruits dans un cas précis, ouvre la voie à une contestation des décisions rendues et le recours à la justice.

1.3. Le repli identitaire et communautaire renforcé par la rupture du dialogue intra et intercommunautaire

L'incapacité à gérer de façon constructive et à résoudre les conflits autour des ressources crée une situation de conflictualité permanente, affaiblissant considérablement la cohésion sociale. En effet, les groupes d'acteurs opposés dans le cadre de cette compétition autour des ressources, se retrouvent en situation d'opposition constante, permettant difficilement de surmonter ce clivage. Comme ces clivages recoupent généralement des lignes de séparation entre villages ou communautés, ces conflits prennent souvent une tournure intercommunautaire. Mais ce type de conflits est tout aussi présent au sein des communautés, que ce soit entre agriculteurs d'un même village, ou éleveurs d'une même communauté.

Ainsi, la dynamique de repli sur soi consécutive aux insuffisances constatées dans le règlement des conflits au niveau de chaque groupe d'acteurs, en l'absence de cadres d'échange et de dialogue appropriés, renforce progressivement la constitution au sein de chaque groupe d'une vision ou d'une « trame narrative » à travers laquelle « l'autre » est stéréotypé, analysé à travers certaines idées préconçues et préjugés. Ces trames narratives tendent à présenter l'autre – l'autre communauté, les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs, etc. – comme un opposant aux intérêts irréconciliables aux nôtres, antagonisant les

rapports et contribuant à la conflictualité de la zone (*voir l'analyse d'acteurs et de leurs trames narratives respectives en annexe*). En d'autres termes, la mauvaise gestion entraîne des sentiments de frustration et d'injustice au sein des communautés, qui à leur tour développent des stratégies d'autoprotection (repli sur soi, recentrage intracommunautaire) qui se suivent généralement de la construction imaginaire d'un ennemi, considéré comme acteur de cette injustice : celui qui va acheter les juges, qui aide les autorités traditionnelles à truquer les sentences dès lors qu'on leur donne quelque chose, qui influence les décisions de justice, qui peut violenter ma communauté sans que personne (l'Etat surtout) ne s'en émeut...

La rareté des initiatives de rapprochement des populations autour de ces dynamiques de conflits locaux ne permet pas aux acteurs de surmonter ces visions et dynamiques de repli, et constitue ainsi un obstacle au développement d'une compréhension commune autour des défis des différentes localités. Les populations consultées fustigent leur faible mobilisation par les autorités étatiques et élues pour discuter et trouver des solutions consensuelles aux problèmes les plus élémentaires – la gestion de la divagation des animaux et le respect des couloirs pour le passage des animaux sont des exemples soulevés régulièrement. Un notable de Dérou décrit cet état de fait à travers ce dicton : « *quand les enfants de rois préparent ensemble le haricot, il ne sera jamais cuit, car personne ne va attiser le feu.* »⁴⁰ Pour lui, si chaque acteur reste de son côté en refusant d'aller vers l'autre, le vivre ensemble sera affecté. Quelques rares initiatives qui les regroupent existent bel et bien, mais sont portées par les organisations de la société civile et ne semblent pas suffire dans un contexte d'opposition permanente depuis de longues périodes.

Cette réalité s'opère aujourd'hui dans un contexte de crise sécuritaire au Mali de façon générale et dans la région de Mopti en particulier, marqué par une faible présence de l'Etat, de ses services techniques et des Forces de défense et de sécurité (FDS) dans la plupart des localités des cercles de Koro et de Bankass. Certes, ces éléments prédatent de la crise de 2012, mais se sont vus accentuer au cours des dernières années. Certains acteurs, en l'absence des services d'administration et de répression, et devant les problèmes rencontrés par les mécanismes

40 Focus groupe hétérogène, Dérou, cercle de Koro, mars 2017

modernes comme traditionnels, décident donc de régler directement leurs différends par la force. Pour un représentant de l'Etat rencontré dans la région :

« Si l'Etat est en crise, l'Etat s'affaiblit, d'autres acteurs apparaissent, [et] il y a le repli communautaire qui se crée. Les gens vont se retrouver en communauté pour essayer de se défendre ; c'est-à-dire de remplacer la protection qu'assurait l'Etat. Donc c'est tout à fait naturel ; c'est l'instinct de survie qui est là. L'Etat qui nous protégeait tous n'est plus là, donc chacun se défend [...]. Or ça c'est pas la solution, parce que les gens vont se rendre justice, se mener la loi de la jungle, ils vont se rendre rapidement compte [qu'] ils vont [finir par] s'exterminer [...] et c'est pas la solution. »⁴¹

Aux dires de certains, ces dynamiques de violence sont aujourd'hui renforcées et décuplées du fait qu'au-delà des acteurs locaux impliqués, d'autres acteurs « *venus d'ailleurs* » sont parfois plus structurés, mieux préparés à la violence et possèdent des capacités à livrer de la violence nettement plus élevées. L'exemple le plus cité serait celui des hommes d'Amadou Koufa venus du Macina. Il est difficile d'établir hors de tout doute l'importance de la présence et de l'implication de ces hommes armés, mais il est clair qu'il y a un impact clair dans la zone du discours qu'ils prônent voulant que, face à la non-prise en considération des communautés d'éleveurs par l'État – voire à leur victimisation –, ces dernières devraient se refuser à payer toute taxe relative à l'exploitation de la terre. Ce discours contribue à légitimer dans les imaginaires le rejet de l'État et, ultimement, le recours à la violence.

Le rôle de la compétition autour des ressources dans le niveau de conflictualité de la zone de Koro-Bankass est déjà bien connu, et les limites rencontrées par les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, tant traditionnels que modernes, contribuent à renforcer ces dynamiques conflictuelles. Les lignes de fractures tendent à se superposer sur des clivages entre agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs, ou des clivages entre villages ou communautés, un phénomène de repli identitaire s'observe, alimentant les discours et trames narratives mutuellement exclusives, et renforçant ainsi tensions et suspicions. Qui plus est, ces dynamiques s'opèrent dans un contexte où les relations avec les FDS sont loin d'être calmes et leurs capacités limitées, mettant en place les conditions pour une montée de violences potentielles inquiétante.

41 Entretien individuel, Préfet, Bankass, mars 2017

CHAPITRE II : LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ : DES FDS AUX GROUPES DE VIGILANCE

CHAPITRE II : LA PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ : DES FDS AUX GROUPES DE VIGILANCE

2.1. La problématique de la gestion de la sécurité

La crise de confiance qui affecte les relations entre populations et forces de sécurité et de défense (FDS) au Mali a été explorée en profondeur dans le cadre du processus visant cette question spécifique mené par l'IMRAP et Interpeace depuis fin 2014.⁴² Ces dynamiques sont particulièrement aigües dans la zone de Koro et de Bankass, là où les FDS sont particulièrement peu présentes. Et lorsqu'elles le sont, elles sont souvent perçues par une partie de la population davantage comme un facteur de préoccupations qu'un gage de sécurité.

Cette situation est des plus préoccupantes dans cette zone où la circulation des armes est répandue et où l'activité de groupes armés de divers types est en augmentation. Des initiatives ont été mises en place afin de lutter contre ces groupes – sous l'angle de la lutte contre le terrorisme – mais le cadre légal et son application se révèlent problématiques sur le terrain.

2.1.1 Défis liés à la présence de l'Etat et au déploiement des FDS

Les populations consultées ont le sentiment d'être laissées à leur propre sort en l'absence de l'Etat et des FDS. Un maire de Koporopén affirme ainsi que « *l'Etat, c'est lui*

qui doit sécuriser sa population. [Or], le poste qui est plus proche de nous, c'est le poste de Koporopén ; et Koporopén, à la moindre des choses, eux, ils plient bagages. Donc s'il y a un danger qui vient de l'est, il n'y a pas quelqu'un qui viendra nous sécuriser. »⁴³

Un jeune de Baye abonde dans ce sens : « *Notre sous-préfet n'est pas à Baye [depuis] plus de trois ans cette année. Quand il vient, c'est qu'il y a les élections, et pour d'autres rencontres importantes pour lesquelles sa présence est nécessaire. »⁴⁴* Tout en reconnaissant le problème, le Préfet du cercle de Bankass nuance en attribuant l'absence de certains représentants de l'Etat dans leurs zones à la dégradation de la situation sécuritaire :

« La sécurité totale là, n'est pas encore là, et la situation est fragile. C'est pourquoi il y a de temps en temps des actes criminels, des actes terroristes même, qui sont menés dans le cercle. Il y a certains sous-préfets qui ne sont pas effectivement sur place. Celui de Baye par exemple, celui de Segué il va et revient entre ici et Segué... Sinon les autres sous-préfets sont à leurs postes. Même à Ouenkoro, il est à son poste. La situation s'est améliorée, mais des efforts restent à faire. »⁴⁵

Nombre de représentants de l'Etat ont ainsi le sentiment de ne pas être eux-mêmes en sécurité, mais d'être néanmoins tenus d'accomplir leur mission régaliennne. Ils soulignent la difficulté pour eux de pouvoir amener les FDS et les agents des services techniques à se déployer dans certaines zones d'insécurité des cercles de Koro et de

42 Voir notamment INTERPEACE, IMRAP, « Renforcement de la confiance entre populations civiles et les Forces de défense et de sécurité : diagnostic et solutions pour une paix durable au Mali », op. cit.

43 Entretien individuel, maire adjoint, Koporopén, cercle de Koro, mars 2017

44 Focus groupe hétérogène, jeunes, Baye, cercle de Bankass, février 2017

45 Entretien individuel, Préfet, Bankass, mars 2017

Bankass pour accomplir leurs missions de protection des populations et de délivrance des services publics.

« Il y a des porteurs d'uniforme, quand ils viennent en mission et qu'on leur demande d'aller dans d'autres communes, ils refusent carrément d'aller en disant que leur mission s'arrête à Koro. C'est vrai que Koro est en insécurité, mais il y a d'autres communes pires que Koro ; et dire que ceux qui ont juré de protéger le pays refusent d'aller, [alors] qui ira ? »⁴⁶

Cette incapacité à mobiliser l'effectif nécessaire de forces disponibles pour sécuriser tout un cercle justifie selon certains sous-préfets qu'ils soient contraints de quitter leur zone d'affectation – les chefs-lieux d'arrondissement – pour le chef-lieu de cercle.

Les autorités des FDS avouent clairement ne pas être suffisamment dotées en hommes et en moyens logistiques pour assurer convenablement leurs missions. L'état des pistes rurales dans la zone complique selon eux encore davantage ces besoins logistiques – sans compter la recrudescence de la pose de mines et des embuscades orchestrées par les « bandits armés ». Même si elles reconnaissent et apprécient les efforts récents des plus hautes autorités du pays visant à combler certains besoins, elles considèrent que ces derniers doivent être renforcés.

2.1.2. Le délitement de la confiance entre les populations et les FDS

Les dynamiques présentes ailleurs au pays et qui minent les relations entre les populations et les FDS sont bien présentes dans la région de Mopti.⁴⁷ Mais la zone semble le théâtre de problèmes encore plus aigus, renforcés par la situation d'insécurité et les nombreuses opérations de sécurisation – qui elles-mêmes créent leur lot de tensions avec les populations. Le conseiller d'un chef de village de la commune de Ségué témoigne :

« Les militaires ont débarqué avec force un jour dans notre village, accompagnés de leur indicateur, sans informer qui que ce soit, même pas le chef de village,

ni moi son conseiller. Ils ont dit qu'ils cherchaient deux jeunes du village [...]. Ils les ont poursuivis pour les arrêter de la façon la plus humiliante, en présence de tous les hommes et femmes du village. Est-ce qu'un tel comportement ne fait pas se révolter ? Hein ! Ça peut pousser au soulèvement. »⁴⁸

Autant d'exemples de comportements qui sont de nature à renforcer le manque de confiance entre les populations et les FDS, et à pousser les premières à refuser de collaborer avec les secondes – notamment en s'abstenant de leur fournir toute information pouvant contribuer à la sécurisation de la zone.

Un refus de collaboration dénoncé par les FDS, qui va selon elles jusqu'au refus de dénoncer de présumés malfaiteurs ou personnes suspectes. Les populations, quant à elles, argumentent que même en cas de dénonciation, les FDS répondent tardivement après la menace ou ne répondent tout simplement pas. Un participant aux consultations fustige : *« Même l'hivernage passé, on a volé l'âne d'un frère et nous avons rattrapé le voleur tout en appelant les autorités ; mais nos autorités ont refusé de venir juste pour le vol d'un âne [...] Ce n'est pas correct ça ! Ils sont là pour nous et vice versa. »⁴⁹* Qui plus est, elles ont le sentiment que certains éléments des FDS dévoilent l'identité de leurs informateurs, ou les soumettent à de multiples interrogations.

Mais pour d'autres, le refus de collaborer s'explique pour des raisons qui vont au-delà. Ainsi, les populations ou autorités qui sont soupçonnées de collaborer avec les FDS sont de plus en plus victimes de représailles par certains groupes armés de la zone. Un jeune participant de Ouenkoro témoigne en ce sens :

« Si vous voyez que nous avons peur de collaborer avec les FDS, c'est pour éviter les représailles des bandits. Le corps du gendarme qui a été tué à Ouenkoro a fait plus de 24 heures à terre avant que les autorités ne viennent pour le constat. Le corps d'un FDS a fait deux jours avant que les autorités militaires ne réagissent, celui d'une population civile fera une semaine sans que nos autorités ne réagissent. Voilà pourquoi nous avons peur de collaborer avec nos FDS. »⁵⁰

46 Entretien individuel, préfet-adjoint, Koro, mars 2017

47 Pour une étude approfondie de la question, voir INTERPEACE, IMRAP, « Renforcement de la confiance entre populations civiles et les Forces de défense et de sécurité : diagnostic et solutions pour une paix durable au Mali », op.cit.

48 Focus groupe homogène, Peulh, Ségué, cercle de Bankass, mars 2017

49 Restitution régionale, participant, Sévéré, mars 2017

50 Focus groupe hétérogène, Bankass, mars 2017

Bien au-delà du refus de collaborer, certaines populations vont plus loin, affirmant que la plupart des attaques des postes de gendarmerie, des postes militaires ou des postes frontières, qui ont tôt fait d'être attribuées aux « djihadistes », sont en réalité des représailles de certains individus mécontents face aux comportements de certains éléments des différents corps. Certains participants citent par exemple l'attaque contre le poste de sécurité de la gendarmerie de Ouenkoro, dans le cercle de Bankass, qui causa la mort d'un gendarme et d'un autre blessé, le 13 septembre 2015.

« *Le banditisme au Mali là, ce ne sont pas d'autres personnes [NDLR : étrangers, « djihadistes » ou autres, comme le voudrait souvent les discours répandus] qui sont les auteurs, c'est nous même. Les traitements que les FDS nous affligent peuvent être acceptés par d'autres mais pas par nous tous.* »⁵¹

Il semblerait donc que la relation que les populations entretiennent avec les FDS, au-delà de la présence ou des moyens des FDS – des facteurs qui ne sont par ailleurs pas à négliger – soit l'un des principaux facteurs expliquant les problèmes de ces dernières à sécuriser la zone. En effet, pour plusieurs participants, la présence des FDS n'est pas toujours garante d'un sentiment de sécurité ; dans certains cas, c'est même le contraire qui serait observé. Face à une telle situation d'absence et/ou d'incapacité des forces répressives combinée aux lacunes évoquées du système de justice formelle, certains acteurs décident de régler d'eux-mêmes leur compte avec d'autres personnes auxquelles ils sont opposés.

2.1.3 Une dangereuse privatisation de la justice locale

Les cumuls de frustrations dues à la mauvaise gestion des différends entre les populations ont développé un désir de vengeance chez certains qui profitent de l'absence de l'Etat et des FDS pour régler leurs comptes avec leurs adversaires. Un participant de Koro décrit ainsi la situation actuelle dans sa localité : « *La plupart de ces conflits ont trop duré à la justice. Ici on te donne raison, tu pars de l'autre côté on te donne tort... or c'est*

la même justice du même pays [...] ! Au moment où toute cette injustice se passait, les gens étaient mécontents, mais n'avaient pas de recours. Maintenant que l'administration n'est plus là, il n'y a plus de sécurité. C'est donc l'occasion de se rendre justice... C'est comme ça que les conflits entre les communautés se renforcent. Les gens ont pris des armes... Maintenant qu'il n'y a plus de garde ni de gendarme, de commandant non-plus ; même si le juge me convoque, je ne pars pas et personne ne vient me chercher car là où je suis... ma zone est en insécurité totale. »⁵²

Dans certaines localités comme Dinagourou et Koporo Pen dans le cercle de Koro, de violents affrontements communautaires ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines et le déplacement massif des populations. Après plus d'une année, la justice peine à faire évoluer le dossier pour juger les auteurs, renforçant le sentiment que l'impunité règne.

Devant les limites de ce système de justice, une combinaison d'incompréhensions, de sentiments d'injustice et/ou d'abandon des populations qui tardent à être prises en compte par les plus hautes autorités constituent une motivation poussant à une progressive « privatisation de la justice ». Le recours à la violence, individualisée ou communautarisée, pour régler un différend ou pour contester ou renverser une décision de justice incomprise ou jugée injuste devient de plus en plus répandu – comme dans la citation précédente. Mais on assiste également à des règlements de compte, passage à tabac, assassinats, etc. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il s'imbrique à une dynamique semblable de « privatisation de la sécurité » (voir section 2.4).

2.2 Un contexte sociopolitique local et sous-régional favorable aux trajectoires des jeunes vers la violence

La jeunesse de la zone se retrouve, comme c'est souvent le cas en pareilles circonstances, au cœur des dynamiques de violence. Au-delà des discours actuels présentant la jeunesse comme simple victime latente aspirée malgré elle par des groupes violents, les jeunes ont une rationalité

51 Idem, mars 2017

52 Focus groupe hétérogène, Koro, février 2017

d'acteur et opèrent des choix, ces derniers fussent-ils limités. Il convient donc de comprendre le contexte spécifique à la jeunesse de la zone. La section qui suit s'attardera à certaines dynamiques sociales affectant la capacité des jeunes à trouver leur place et à se construire socialement, et notamment à l'attrait des différents trafics – des armes notamment – comme opportunité économique.

2.2.1 Une jeunesse qui n'arrive pas à trouver sa place

Une étude récente menée conjointement par Interpeace, l'IMRAP et Indigo Côte d'Ivoire, décrit les dynamiques sociales structurant les trajectoires de certains jeunes vers la violence, notamment dans les régions de Gao et Sikasso au Mali, et en Côte d'Ivoire. Les mêmes dynamiques semblent opérer dans la zone de Koro-Bankass. Ainsi, les jeunes, pour beaucoup, ne trouvent plus dans la société traditionnelle ni dans le système d'éducation moderne – lequel n'a d'ailleurs pas été fréquenté par une partie significative de la jeunesse de la zone, notamment nomade dont les parents ont longtemps refusé la scolarisation – des imaginaires et modèles de réussite crédibles dans lesquels ils puissent se projeter. Ils cherchent donc ailleurs ces réponses, ces modèles, ces voies par lesquels ils pourront se construire socialement et « devenir quelqu'un ». Pour nombre d'entre eux, les trafics ou encore la violence deviendront des vecteurs de choix.⁵³

Dans la région de Mopti, la rareté des opportunités économiques pour les jeunes, au-delà de l'exploitation de la terre ou de l'élevage limitaient déjà les options s'offrant aux jeunes. La crise de 2012 au Mali et l'insécurité qui perdure depuis, a porté un coup fatal au tourisme, lequel représentait 25% de l'économie régionale.⁵⁴ Pour une femme de Bankass, « nous n'avons plus de terres cultivables aux alentours de Bankass. Nos enfants terminent les études, certains reviennent de l'exode et ils n'ont rien à faire, donc quand ils sont sans espoir, certains se livrent à des actes de banditisme de toutes sortes. »⁵⁵

Dans un tel contexte, les avantages commerciaux liés par la porosité de la frontière avec le Burkina Faso deviennent l'une des rares opportunités rentables économiquement, mais surtout, par conséquent, de devenir socialement un acteur qui compte. Ainsi, si pour certains c'est le commerce qui deviendra leur principale occupation, plusieurs réseaux de banditisme se mettent également en place, souvent renforcés par d'autres venant d'ailleurs et mieux structurés et/ou mieux préparés.

Mais les distinctions entre commerçants, trafiquants, groupes armés ou bandits sont parfois difficiles à opérer, ou peuvent dans certains cas dépendre de l'heure du jour. Une participante de Bankass nous affirme ceci :

« Nous disons chaque fois 'rebelles' ; ce ne sont pas des rebelles ! C'est plutôt nos enfants qui font le banditisme. Ceux qui sont mécontents, ce sont eux qui font ces actes ignobles. Quand les jeunes posent de mauvais actes, nous l'attribuons aux rebelles [...] L'étranger seul ne peut pas commettre un forfait, il est toujours guidé par un autochtone. Quand un étranger est intercepté en train de commettre un forfait, il indexe toujours un autochtone. »⁵⁶

53 Voir INTERPEACE, IMRAP et INDIGO, « Au-delà de l'idéologie et de l'appât du gain : trajectoires des jeunes vers les nouvelles formes de violence en Côte d'Ivoire et au Mali », UNICEF, octobre 2016

54 ADAM THIAM, « Etude sur le Centre du Mali », Centre pour le dialogue humanitaire (HD), mars 2017, pp. 18

55 Focus groupe homogène, Bankass, mars 2017

56 Focus groupe homogène, Bankass, mars 2017

Encadré 2.1 | Mais où sont donc les « djihadistes » ?

La majorité des discours politiques et médiatiques adoptent le prisme de la présence de groupes terroristes structurés autour d'un projet djihadiste. Les populations elles-mêmes emploient à profusion le vocable « djihadiste », semblant confirmer ces thèses.

Or, une discussion approfondie avec ces dernières permet de faire ressortir que cet usage du terme « djihadiste » est fait de manière presque synonyme avec celui de « bandit », si bien qu'à un certain moment, il devient difficile pour le chercheur extérieur de bien saisir la nuance. Lorsque cette question est approfondie directement avec les populations, on constate qu'en règle générale, la distinction entre un « djihadiste » et un « bandit » ne révèle pas d'aspect idéologique, mais plutôt géographique. En effet, le terme « bandit » semble référer à des individus armés commettant divers délits (banditisme, braquage, vol de bétail, etc.) provenant généralement de la zone ; les « djihadistes », de leur côté, semblent opérer de la même manière et le même type de délits ; seulement, ces derniers sont généralement considérés comme étant étrangers à la zone. On pourrait ainsi en quelque sorte traduire « djihadiste » par « bandit venant de loin ».

Qui plus est, certains groupes de jeunes (armés) sont mobilisés dans le cadre de la protection de la communauté, faisant d'eux ce qui s'apparente à des « bandits positifs », accomplissant les basses besognes (voir section 2.4).

Si ce constat et ce décalage dans l'usage du terme djihadiste pourront en faire sourire certains, elle n'est pourtant pas anecdotique. Elle témoigne d'un décalage important entre les analyses et les discours dominants et la réalité telle que vécue sur le terrain par les populations. La réappropriation d'un concept ou d'un terme comme « terroriste » ou « djihadiste » par les populations tend à renforcer les perceptions extérieures dans leurs convictions, sans que ces acteurs puissent comprendre que le terme renvoie, dans la bouche des populations, à une réalité autre. Cette déconnexion a des implications importantes, notamment en termes de réponses et de politiques apportées par les acteurs nationaux et internationaux.

2.2.2 Le trafic d'armes, un business comme les autres ?

Cette tentation de se faire justice soit même (voir « privatisation de la justice, section 2.1.3) est d'autant plus forte que la situation sécuritaire y est favorable, car elle est marquée par la forte prolifération des armes.

« Aujourd'hui, il y a un autre type de banditisme à travers lequel les intéressés viennent avec des armes sophistiquées, des armes de guerre c'est ce qui effraie la population. Si c'est les petits coupeurs de route, eux,

ils ne peuvent pas rentrer dans un village et attaquer quelqu'un, puis sortir sans être punis. Aujourd'hui les gens sont impuissants. Ils [les bandits] viennent avec des armes, ils tuent les gens devant tout le monde ; la population, elle, reste impuissante parce qu'ils ne peuvent pas s'attaquer à eux. »⁵⁷

En effet, si la prolifération des armes dans ces zones du Mali est bien connue, elle n'est pas liée qu'à la crise qu'a connue le pays en 2012 ou à la chute de la Lybie. S'il ne fait aucun doute qu'il « y a une part de l'influence du conflit du Nord à travers lesquels d'autres types d'armes sont

57 Focus groupe hétérogène, Koro, février 2017

infiltrés dans nos communautés »⁵⁸, notamment en raison de l'ouverture de la zone avec le cercle de Douentza, à travers la localité de Mondoro, le commerce d'armes fleurit également du fait de la porosité de la frontière avec le Burkina Faso et, ce faisant, des diverses routes de trafic avec les pays voisins.

Ainsi, sur le plan local – et sans en minimiser les conséquences en termes de violence et de déstabilisation sur le plan macro – le trafic d'armes lui-même ne semble pas, dans la vie de tous les jours, en soi excessivement différent de divers autres *business* transfrontaliers. Bien que des recherches supplémentaires restent nécessaires pour déterminer avec exactitude tous les ressorts de ces divers trafics – et notamment le trafic d'armes au sujet duquel les participants se montrent peu volubiles – il est parfois difficile de tracer une séparation nette entre les divers réseaux, routes et commerces. Ainsi, drogue et armes, mais également cigarettes, produits de consommation (motos, thé, jus, tissus, habits, etc.) circulent par ces routes informelles. Le trafic des armes n'est pas différent des autres trafics : il se fait au même moment que les autres, avec les autres marchandises.

À cet effet, mis à part l'impact des armes à proprement parler sur le degré de violence des conflits, la principale plainte des populations eu égard aux conséquences de ces trafics concerne la consommation de la drogue et de l'alcool dans ces localités. L'intervention d'un gendarme de la brigade de Koro illustre cela :

*« Les bandits armés se droguent pour commettre les atrocités. Ils peuvent faire profiter les jeunes qui rôdent autour d'eux. Chaque fois qu'il y a un étranger dans les localités, c'est les enfants qui les approchent. Quand on dit "drogue", il s'agit pas seulement de ce qu'on fume, c'est tout ce qui met l'homme hors de lui-même [...] A Koro, nous avons constaté beaucoup de jeunes qui ne sont pas avec leur faculté mentale. Cela veut dire qu'il y a d'autres sources qui ne sont pas les maladies mentales. C'est dû à l'utilisation abusive des drogues de façon générale : les comprimés, les cigarettes ou autres. »*⁵⁹

Il demeure donc nécessaire, au regard de ce qui précède, d'approfondir la compréhension des réalités de ces divers trafics dans la zone. Il convient de demeurer prudent à ce stade, mais il semblerait que l'idée largement

répandue que le trafic d'armes dans la zone soit le fait des djihadistes et de grands groupes de narco-trafiquants soit plus complexe, et la frontière entre commerce licite et illicite floue. La nuance est importante en ce qu'elle impliquera des stratégies de lutte contre le trafic d'armes différentes.

2.3 La lutte contre le terrorisme : le bon cadre d'analyse ?

La confusion évoquée dans l'encadré précédant quant à la qualification des groupes et/ou individus qui déstabilisent la région a des répercussions plus importantes que sémantiques. En effet, la qualification de la menace ou des crimes à punir ou prévenir a des implications quant aux moyens déployés et, en finalité, à leur efficacité face au but visé : rétablir la paix et la sécurité. En effet, si, tel que mentionnés dans la section précédente, les actes et les modes opératoires des groupes « indésirables » dans la zone s'apparentent généralement à de la criminalité – trafics, vols de bétails, braquages, règlements de compte, etc. – leur qualification, et par conséquent leur perception par beaucoup d'acteurs, en tant que « terroriste » ou « djihadiste » entraînent une nouvelle approche en matière répressive qui porte son lot de complications.

Le concept de terrorisme, politique à sa base, se révèle éminemment complexe à transposer dans le domaine juridique, surtout en matière de prévention. D'autant plus que, face au sérieux d'une menace djihadiste, c'est en majeure partie à l'armée que l'on aura recours pour prévenir ce « crime ». Or, l'armée n'est pas constituée, ni entraînée, pour effectuer des opérations de police, encore moins d'enquête préventive. Conscient de ce défi, un officier de gendarmerie doit normalement accompagner les contingents militaires afin de s'assurer que les procédures de droit et de recueil de preuves soient respectées en vue de répondre aux normes juridiques – gendarmes et militaires parleront généralement, de façon quelque peu simplificatrice, de « procès-verbaux ».

D'une part, les militaires se plaignent constamment du fait qu'ils arrêtent régulièrement des présumés bandits, terroristes ou radicaux qu'ils voient aussitôt libérés, selon eux à cause entre autres de la nature des procès-verbaux élaborés par les gendarmes, ou en raison des influences des politiques et de l'élite. « *Tu prends quelqu'un avec*

58 Focus groupe hétérogène, février 2017

59 Restitution régionale, Sévaré, mars 2017

preuve aujourd'hui, et le lendemain il est libéré à cause de l'influence des hommes politiques et du contenu des procès-verbaux des gendarmes. Tu le vois passer devant toi ! »⁶⁰ De leur côté, les gendarmes reprochent aux militaires des opérations de patrouilles auxquelles ils ne sont pas associés, risquant de mettre à mal la collecte de preuves conformes avec les normes juridiques et ainsi recevables devant les tribunaux. « *Demandez à nos collègues militaires s'ils font leurs patrouilles avec nous les gendarmes ? Non, le plus souvent. Et cela n'est pas normal. Ça nous empêche de faire correctement notre travail.* »⁶¹ Il poursuit en ajoutant qu'ils ont le plus souvent de la difficulté à élaborer les procès-verbaux car, selon lui :

*« Nos frères militaires, même quand ils font des arrestations et qu'ils nous amènent des présumés coupables, ils n'acceptent pas eux-mêmes faire des auditions – même dans l'anonymat. Comment, dans de telles situations, les présumés ne seront pas libérés ? Car il n'y a rien contre eux ! »*⁶²

Les acteurs de la justice rencontrés reconnaissent que cela constitue une des difficultés qui affecte sérieusement leur travail. Ils reçoivent des procès-verbaux sans preuves, chose qui n'aide en rien la condamnation des présumés criminels ou « terroristes ». Le substitut du procureur de Mopti le souligne : « *il n'y a pas de preuves ; les procès-verbaux sont de mauvaise qualité ; et la justice ne peut pas juger sans preuves.* »⁶³ Il ajoute : « *les militaires ne sont pas habilités à faire des procès-verbaux, ils ne sont pas des officiers de police judiciaire. Nous leur avons toujours demandé de se faire accompagner par les gendarmes qui sont en mesure de faire des procès-verbaux.* »⁶⁴

Pour certains, ces frustrations entre les acteurs de la chaîne pénale sont attribuables à la nouveauté de certaines infractions comme le terrorisme, la radicalisation. Pour un juge de Mopti « *la gestion du djihadisme, du terrorisme, c'est un phénomène nouveau chez nous. Qu'est ce qui s'est passé ? Habituellement, les praticiens du droit ont le temps d'apprendre le droit avant d'aller à*

la pratique. Mais avec le terrorisme, en même temps nous sommes en train d'apprendre les règles qui régissent cette criminalité, en même temps on est en train déjà de les appliquer. »⁶⁵ Dans la même logique, il poursuit en ces termes :

*« Vous serez d'accord avec moi que jusqu'en 2012, le terrorisme on en parlait au Mali, mais on ne le connaissait pas. [Aujourd'hui,] on est rentré de plain-pied dedans. Si bien que nous sommes en train de faire nos débuts dans la répression de cette infraction [...]. Le système n'est pas très bien huilé. »*⁶⁶

Même au-delà de la nouveauté de l'infraction elle-même, sa nature demeure au mieux floue, et certainement mal comprise par les acteurs. « *Même pour la récolte des preuves, le terrorisme n'est pas une infraction aussi simple que ça, c'est très différent !* »⁶⁷ Des textes ont en effet été adoptés, mais aux dires des acteurs, ils semblent calqués sur les grands textes internationaux, sans réelle adaptation pour une application concrète.

*« Les gendarmes, que nous avons, ont été formés à l'école classique du droit pénal, alors que le terrorisme est une autre infraction qui a ses spécificités, où les modes opératoires ne sont pas les mêmes [...]. Il faudrait que l'enquêteur soit un peu avisé. Le militaire, il a sa perception, nous [juristes] nous avons notre perception. Je crois qu'il faut les sensibiliser à comprendre les préoccupations du juriste. Puisque moi, juge d'instruction je ne vais pas envoyer quelqu'un en assise pour terrorisme pour voir après qu'on dise qu'il n'y a rien dans le dossier et que le dossier est vide. »*⁶⁸

Il semble évident que la judiciarisation d'un concept aussi politique que celui de la prévention du terrorisme ou du djihadisme comporte son lot de défis. Au-delà des grands textes internationaux, peu adaptés aux réalités observées dans la zone de Koro et de Bankass, il devient crucial de repenser une approche guidant l'action de l'État en matière de prévention de la violence propre au contexte malien.

60 Focus groupe hétérogène, militaire, Bankass, mars 2017

61 Entretien Individuel, responsable de la brigade, Bankass, mars 2017

62 Idem, mars 2017

63 Entretien individuel, Substitut du Procureur, Mopti, mars 2017

64 Idem, mars 2017

65 Entretien individuel, Président du Tribunal, Mopti, mars 2017

66 Idem, mars 2017

67 Idem, mars 2017

68 Idem, mars 2017

2.4 La création de groupes d'auto-défense pour assurer la sécurité des personnes et des biens

Dans ce contexte d'insécurité et d'absence relative de l'État dans lequel les FDS n'arrivent pas à sécuriser les populations, ou, au contraire, ajoutent au sentiment d'insécurité, il n'est pas étonnant de voir que certaines communautés ont fini par prendre en main leur propre sécurité. Pour un notable de Kopro Pen, « *maintenant, c'est sauve-qui-peut dans ce pays-là !* »⁶⁹ Alors que certains groupes d'auto-défense ou milices mieux organisés (et armés) retiennent davantage l'attention, des initiatives communautaires de sécurisation sont également observées au sein d'un nombre grandissant de villages et/ou communautés. Si ces dernières peuvent contribuer, dans l'immédiat, à calmer les angoisses de leurs concitoyens, elles apportent également leur lot d'inquiétudes pour le plus long terme. Bien que le phénomène soit relativement peu médiatisé, les consultations ont permis de découvrir que face à l'insécurité dans la région de Mopti de façon générale, et dans les cercles de Koro et de Bankass de façon spécifique, les populations ont développé des initiatives de sécurisation communautaires à travers la mise-en-place de divers groupes d'auto-défense. Ainsi, dans certaines localités, des suites de conflits inter- et intracommunautaires suivis d'affrontements sanglants, les populations des villages en conflits – face à la difficulté pour l'État d'assurer une interposition entre les villages opposés et d'établir la justice – procèdent à la mise en place des brigades de vigilance, ou s'associent à d'autres groupes mieux organisés pour se sécuriser, contre le village ou la communauté voisine, ou contre toute attaque pouvant venir d'ailleurs.

2.4.1 Les groupes armés « célèbres »

Pour certaines communautés ou villages, la solution la plus simple est de s'aligner avec des groupes armés impliqués dans la crise de 2012, lesquels leur fourniront protection en échange de leur soutien.

*« Les Peulhs, qui se plaignaient depuis plusieurs années d'une réduction de leurs espaces de pâturage au profit des Dogons, ont rallié le MUJAO en vue de se défendre face aux milices dogon, notamment à la suite de la mort d'une trentaine de Peulhs à Sari en 2012. Les exemples de cette nature ne manquent pas dans le Centre. »*⁷⁰

Un chercheur connaissant intimement la région de Mopti expliquait ainsi récemment que dans le cas de certaines communautés, des jeunes ont été envoyés par leur famille et leur communauté auprès des groupes dits « djihadistes » pour se former, et ainsi pouvoir revenir assurer leur sécurité :

*« Des témoignages concordants affirment que des proches des chefferies traditionnelles (élites locales) auraient facilité la mise en relation entre vendeurs d'armes et pasteurs peulhs souhaitant s'armer. [...] Pendant l'occupation djihadiste, la plupart des leaders peulhs ayant fait allégeance au MUJAO avaient avoué que leur intention n'était pas de combattre l'État. [...] Beaucoup d'entre eux ont [...] rejoint les djihadistes pour avoir accès aux armes, savoir les manier à des fins d'autoprotection. »*⁷¹

Le besoin d'assurer la sécurité de sa famille ou de sa communauté était d'ailleurs l'un des facteurs principaux évoqué par les anciens présumés « djihadistes » interviewés par le Centre d'études stratégiques (ISS) dans une étude récente pour justifier les raisons les ayant poussés à se joindre aux groupes armés et/ou dits djihadistes.⁷²

69 Entretien individuel, notable de Kopro Pen, cercle de Koro, mars 2017

70 ADAM THIAM, op. cit, pp. 17

71 BOUKARY SANGARE, « Le Centre du Mali : épicerie du djihadisme ? », Note d'Analyse du GRIP, mai 2016.

72 ISS, « Jeunes « djihadistes » au Mali : guidés par la foi ou par les circonstances ? », Note d'analyse 89, août 2016.

2.4.2 Les milices de chasseurs – la tradition revisitée

Certains groupes ont, quant à eux, un profil plus local et sont moins médiatisés que les groupes armés ayant pris part directement au conflit de 2012, mais n'en sont pas moins actifs dans la zone. C'est notamment le cas de la milice de chasseurs appelé le Mouvement « Dan na Amba Sagou », qui est composé de Dogon, Dafi, Samoko et Bwa. Ses membres considèrent de leur devoir d'assurer la « sécurisation des populations et de leurs biens conformément à leur mission traditionnelle », selon ses responsables⁷³ – même si cette sécurité semble généralement être dirigée vers certaines catégories de populations spécifiques. Actif dans les cercles de Koro, Bankass, Douentza et Bandiagara, ce groupe semble inspiré par la mobilisation des membres de cette confrérie autour d'un groupe dans la région de Ségou, mais aussi de la création dans le cercle de Tenenkou d'une milice par Hama Founé. Ce dernier serait un vétéran de la guerre du Libéria, qui aurait également combattu auprès du MNLA et a aujourd'hui mis en place une milice peulh ; son histoire n'est pas sans rappeler les trajectoires de professionnalisation de la violence évoquées dans le rapport *Au-delà de l'idéologie et de l'appât du gain*⁷⁴.

2.4.3 Les initiatives de vigilance locales

Outre ces cas précis, beaucoup de communautés ou de villages de la zone ont mobilisé une partie de leur jeunesse pour constituer des groupes de vigilance. Ces initiatives communautaires de sécurisation, mises en place des suites d'affrontements généralement autour des ressources et opposant un village ou une communauté voisine, visent principalement à prévenir de nouveaux affrontements ou des incursions ou règlements de compte. Si ces groupes demeurent aujourd'hui peu armés, l'aisance à se procurer des armes dans la zone, et la présence de plus en plus visible et menaçante de groupes

armés fait naturellement craindre une course aux armes qui pourrait survenir.

« Quand nous avons tous des armes, le plus fort s'impose. C'est ce que la population a compris ; et donc chacun s'arme. Si nous avons tous des armes, qui se soumettra à l'autre ? Est-ce que cela est compatible avec nos valeurs ? Il est bien dit que 'celui qui a une arme doit payer les taxes de l'arme'. Mais si chacun se le procure comme une daba de culture⁷⁵, où ira notre pays ? »⁷⁶

L'on observait ce type d'initiatives, par exemple, à la suite du conflit entre le village de Dérou et Kopro Pen, dans le cercle de Koro, lequel a récemment causé des pertes en vies humaines au niveau de chaque village. Chaque village a depuis créé une brigade de vigilance constituée des jeunes de la localité qui veillent jour et nuit sur le village. Pour un élu de la zone, « s'il y a des problèmes, les uns et les autres sont obligés de chercher des solutions. La brigade de Kopro Pen ici, c'est dû aux différends entre Kopro et Yawa, et c'est un différend foncier. »⁷⁷

Pour un certain nombre de représentants de l'Etat dans la zone d'étude, les populations peuvent, face à la dégradation de la situation sécuritaire, décider de s'organiser en brigade de vigilance. Mais elles ne seraient en aucun cas justifiées d'aller jusqu'à prendre des armes pour assurer leur sécurité en se substituant aux FDS.

« La création de groupes d'auto-défense, de brigades de vigilance, ce sont des réponses communautaires à des problèmes réels de sécurité, mais il faut que les gens comprennent que prendre les armes soi-même pour se défendre n'est pas la solution. [...] Ce sont des solutions qui sont dangereuses puisque si tous les groupes, toutes les communautés sont armées [...] c'est le danger. Nous, nous pensons que les communautés peuvent s'organiser en groupes de vigilance, mais uniquement, comme le nom le dit, « vigilance » ; c'est-à-dire surveillance, écoute et informations des autorités, informations des Forces de sécurité... Mais pas jusqu'à aller prendre des armes de guerre. Ça ce n'est plus des groupes de vigilance, ça c'est des milices. On ne peut pas encourager la création des milices. »⁷⁸

73 Entretien individuel, responsable de Danan Amba Sagou, Sévaré, février 2017

74 INTERPEACE, IMRAP et INDIGO, « Au-delà de l'idéologie et de l'appât du gain : trajectoires des jeunes vers les nouvelles formes de violence en Côte d'Ivoire et au Mali », op.cit.

75 La daba est une sorte de houe de culture dont on se sert pour cultiver les champs au Mali.

76 Focus groupe hétérogène, Baye, cercle de Bankass, février 2017

77 Entretien individuel, élu, Kopro Pen, cercle de Koro, mars 2017

78 Entretien individuel, Préfet Bankass, mars 2017

En effet, si personne ne semble questionner le besoin pour ces communautés de trouver une solution aux problèmes d'insécurité, en particulier devant l'incapacité de l'État, il est difficile de trouver des exemples dans la sous-région d'initiatives de ce type qui n'aient pas en bout de ligne généré plus de violence. À l'extérieur du Mali, on pense évidemment au cas bien documenté des *kamajors* dans la région du fleuve Mano⁷⁹, mais également au cas des *dozos* ivoiriens, des exemples centrafricains ou des différentes milices de la zone des Grands lacs, en particulier en République Démocratique du Congo. On craint par ailleurs que les avantages liés au processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) n'incitent certains de ces groupes à durcir leurs positions afin d'être intégrés au programme.

Qu'à cela ne tienne, ces initiatives démontrent une prise en charge des communautés par elles-mêmes, un engagement collectif afin d'assurer leur sécurité. Des leaders locaux ont pris leur responsabilité, et une partie de la jeunesse qu'on qualifie trop facilement d'apathique, s'engage pour sa communauté – et trouve ainsi pour certains une façon de se construire socialement, l'une des quêtes qui poussent certains d'entre eux vers des groupes violents. Ces initiatives communautaires sont donc une forme de résilience, un élément fédérateur au niveau local. Il incombe cependant de s'assurer que cette résilience demeure positive, et qu'elle ne contribue pas à plus de violence, en favorisant une course à l'armement, ou en renforçant les clivages entre communautés « opposées ». Elles doivent être canalisées afin de contribuer à une situation apaisée, permettant la résolution durable des conflits, plutôt qu'à une forme de guerre froide à l'échelle locale, ou pire, à une course à l'armement et à des affrontements violents.

79 Voir CRISIS GROUP, « In Search of the Kamajors, Sierra Leone's Civilian Counter-insurgents », mars 2017 [<https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/sierra-leone/search-kamajors-sierra-leones-civilian-counter-insurgents>].

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

MESSAGES CLÉS

Des conflits intercommunautaires et autour des ressources

1. « L'arbre qui cache la forêt » : derrière la compétition autour des ressources et les conflits intercommunautaires, un jeu de structures de pouvoir

Derrière la lecture communautaire des conflits d'usage à l'œuvre autour des ressources naturelles se trament d'importantes luttes de pouvoir entre agriculteurs et éleveurs ou autres. Aussi, n'appréhender ces conflits qu'à l'aune des tensions de cohabitation intercommunautaires manque de relever, au-delà de la ligne de fracture identitaire, l'affaiblissement des mécanismes de régulation de l'accès des uns et des autres aux ressources.

Sans conteste, les changements sociodémographiques et climatiques accentuent la pression et la compétition autour de ces ressources. Seulement, plus que la rareté, c'est le déficit perçu d'équité dans l'arbitrage et la gouvernance de l'accès aux dites ressources et les sentiments d'injustice qui en découlent qui semblent le plus alimenter la conflictualité.

Ce sentiment d'injustice et l'absence supposée de recours est généralement plus fort chez les communautés d'éleveurs, qui pensent que le système favorise, à leur détriment, les communautés sédentaires. Or, dans certaines zones spécifiques, l'on observe la situation inverse : ce sont plutôt les communautés d'agriculteurs qui s'estiment impuissantes et sans possibilité de recours devant la justice et l'État. L'élément structurel sous-jacent semble ainsi être la question de qui est traditionnellement le chef de la terre, ou des autres ressources (eau, forêt, etc.). Cet exemple laisse à penser que le moteur des conflits est moins la possibilité pour les uns ou les autres de mener en toute quiétude leur activité respective, mais plutôt leur capacité à infléchir en leur faveur les règles du jeu et les décisions de justice. Il y a un groupe dominant, généralement historiquement, et les groupes plus « récemment » arrivés s'estiment exclus et n'ont que très peu de recours. Ces structures de pouvoir sont donc cruciales dans la compréhension des dynamiques locales structurant la compétition autour des ressources et les rapports entre différents villages, groupes et/ou communautés.

De l'insécurité

2. Une solution à problèmes : le retour des FDS, gage de stabilisation ou de tensions ?

Le discours généralement accepté veut que l'absence de l'État et des Forces de défense et de sécurité (FDS) soit l'explication centrale du problème d'insécurité dans les cercles de Koro et de Bankass. Les populations, laissées à leur propre sort, seraient à la merci des groupes djihadistes et des bandits, et n'attendraient que le retour de l'État. En réalité, la présence, même relative, des FDS dans la zone Koro-Bankass entraîne des tensions et peut être considérée comme une source de conflit à part entière. En effet, lorsque les FDS sont présentes, elles sont souvent perçues par une partie de la population comme un facteur de préoccupation davantage qu'un gage de sécurité. Plusieurs incidents impliquant des groupes de jeunes armés se sont même révélés être des représailles contre des actions jugées négatives des FDS. L'insécurité existante n'est donc pas seulement due à l'absence des forces armées et de sécurité maliennes. Qui plus est, les populations ne sont pas que des acteurs passifs et/ou méfiants, mais jouent dans certains cas un rôle actif contribuant au cycle de conflictualité entre elles et les FDS. Elle s'explique aussi, dans le cas de présence des FDS, par le manque de confiance de la part des communautés dans les FDS et inversement. Les refus de collaboration de la part de la population ou les arrestations considérées comme arbitraires et humiliantes par les communautés sont autant d'exemples de frictions qui illustrent des comportements qui tendent à renforcer le manque de confiance entre les populations et les FDS.⁸⁰ Si cette crise de confiance commence aujourd'hui à être largement admise, ce qui compose concrètement cette confiance, les sujets ou axes précis permettant de mesurer l'état de la relation et d'engager des actions ciblées, doivent encore être mieux compris et définis.

3. « Prendre notre sécurisation en main » : un recours grandissant aux initiatives communautaires de sécurisation

Si le retour de l'État – et notamment des services de sécurité – est effectivement largement souhaité par les populations, nombre d'entre-elles ont mis sur pied des brigades de vigilance afin d'assurer leur propre sécurité – tandis que d'autres ont directement recours ou apportent leur soutien à des groupes d'auto-défense ou même aux groupes armés. Si la plupart de ces brigades de vigilance sont mises sur pied afin de se protéger dans le cadre d'un conflit avec un autre village/communauté, le recours aux groupes armés de la zone par les populations vise souvent l'objectif de se protéger et/ou se venger contre les FDS. Ainsi, une partie des incidents reportés comme relevant d'attaques « terroristes » dans la zone ne sont en fait que des actes de représailles perpétrés par ces groupes/populations. Il s'agirait de faire payer aux FDS des actes perçus comme abusifs qu'elles auraient posés. Dans un contexte d'insécurité, dans lequel les forces étatiques n'arrivent pas à sécuriser certaines zones, ou voire sont perçues comme une menace, ces communautés estiment légitime de prendre en main leur propre sécurité. Néanmoins, ce type d'initiatives comporte un important lot de risques d'escalade violente entre ces différents groupes, et entre eux et les FDS.

Du « terrorisme djihadiste »

⁸⁰ Voir : INTERPEACE, IMRAP, « Renforcement de la confiance entre populations civiles et les Forces de défense et de sécurité : diagnostic et solutions pour une paix durable au Mali », Royaume du Danemark, juin 2016

4. Appeler un chat, un chat *djihadiste* : les cadres d'analyses externes ne correspondant pas toujours aux réalités locales

Pour la majorité des observateurs, l'augmentation des tensions, la rareté des opportunités économiques, et la prolifération des armes dans la zone Koro-Bankass sont autant de causes qui encourageraient les jeunes à se projeter dans des modèles de réussite basés sur la violence et les trafics. La majorité des discours politiques et médiatiques, de même que nombre d'analyses de conflits couvrant la région de Mopti, perçoivent ces jeunes armés comme des groupes terroristes structurés autour d'un projet djihadiste. Les populations elles-mêmes emploient à profusion le terme « djihadiste », semblant confirmer ces thèses. Ce discours « terroriste » ne colle cependant pas forcément à la réalité dans la zone Koro-Bankass. Une discussion approfondie avec les populations concernées a permis de mettre en lumière que l'usage du terme « djihadiste » est fait de manière presque synonyme avec celui de « bandits », la distinction entre ces deux vocables ne relevant pas d'aspect idéologique, mais plutôt géographique. En effet, le terme « bandit » se réfère à des individus armés, généralement originaires de la zone, commettant divers délits, tandis que les « djihadistes », perpétrant le même type de délits, sont généralement considérés comme étant étrangers à la zone. Si bien qu'on pourrait traduire l'expression « djihadiste » par « bandit venant de loin ». Ce constat témoigne d'un décalage important entre les analyses, les discours dominants et la réalité telle que vécue sur le terrain par les populations.

RECOMMANDATIONS

Des conflits intercommunautaires et autour des ressources

1. Approfondir notre compréhension des structures de pouvoir et de domination locales

Au-delà des problèmes de fonctionnement internes des différents mécanismes de gestion des ressources, d'arbitrage ou de justice (traditionnels ou modernes), et au-delà des relations entre agriculteurs et éleveurs, l'un des facteurs clés de la conflictualité de la zone résiderait dans les structures de pouvoir – autrement dit les relations de domination entre un groupe et un autre, que ce soit pour des raisons historiques, de possession de la terre, d'avantages démographiques, etc. (*voir message clé 1*). Beaucoup de solutions techniques ont été développées jusqu'ici pour répondre au problème de gestion des ressources, mais peu semblent réellement prendre en compte ces structures, lesquelles représentent un ensemble de relations et de réseaux historiques fortement résilients⁸¹ qui peuvent court-circuiter ou, au contraire, assurer la réussite d'une initiative. Il est essentiel d'étudier davantage ces structures et relations de pouvoir dans toute leur complexité afin de pouvoir apporter des réponses réellement adaptées et plus durables.

2. Adapter les commissions foncières, en s'attardant sur leur composition et leur mode de fonctionnement

La raréfaction des ressources ne permettra probablement jamais un accès satisfaisant à tous. Alors que les tensions sont donc inévitables, il est essentiel que l'État et ses institutions aient la capacité à dire le droit et à l'appliquer de manière équitable. Pour ce faire, il est essentiel de construire la légitimité et la confiance envers les mécanismes existants ou à mettre en place.

La mise en place des commissions foncières est une solution intéressante, visant à mieux coordonner le système de justice étatique et les mécanismes traditionnels, revaloriser les autorités traditionnelles et limiter la judiciarisation des différends. Or, leur composition (autorités traditionnelles de la zone, autorités étatiques, élus) risque de reproduire et d'institutionnaliser les mêmes relations de domination qui sont à la source-même de la conflictualité. Il convient donc de s'assurer que la composition des commissions foncières et/ou leurs modes de fonctionnement permettent de compenser les inégales relations de pouvoir et assure un meilleur équilibre, voir une plus grande inclusion.

81 Ces structures sont donc une source de résilience, mais qui comporte des implications négatives sur la cohésion sociale dans la zone en relation avec l'accès aux ressources naturelles. Pour une explication plus détaillée des dynamiques de résilience, voir INTERPEACE, « La résilience clé de la consolidation de la paix », Policy Brief, mai 2016.

De l'insécurité et du recours aux Forces de défense et de sécurité

3. Démystifier et (re)générer la confiance entre populations et FDS

Face à l'insécurité persistante, la réponse logique prônée par plusieurs acteurs reste le (re)déploiement massif des Forces de défense et de sécurité (FDS) dans la zone. Or, les recherches successives d'IMRAP/Interpeace ont démontré que la présence des FDS peut s'avérer contreproductive et, contre-intuitivement, générer une augmentation de la violence (*voir message clé 2*). Il est donc nécessaire d'accompagner, voire de précéder, ce (re)déploiement par un renforcement de la confiance entre les populations et les FDS. Pour ce faire, un réel dialogue civilo-militaire doit être mené, idéalement à travers des cadres structurés et impartiaux.⁸² Mais le dialogue à lui seul ne saurait suffire ; il est un outil, pas une fin en soi. La confiance, surtout lorsqu'il est question du sentiment de sécurité physique et psychologique, est une construction complexe qui s'appuie notamment sur des éléments psychosociaux. Le dialogue et le processus qu'il accompagne doit permettre de développer une compréhension détaillée de ce qui constitue les fondements individuels et collectifs de cette crise de confiance. Sur la base de cette compréhension holistique, des stratégies et actions concrètes pourront ensuite être développées pour (re)construire durablement cette confiance et renforcer la collaboration entre populations et FDS.

De l'insécurité et du recours aux groupes de vigilance

4. Transformer les brigades de vigilance : minimiser les risques, tout en reconnaissant les éléments de résilience positive

La situation actuelle, faite d'insécurité, d'abus supposés (imputés aux FDS) et de conflits grandissants entre villages et/ou communautés, a vu la formation et la multiplication de groupes de vigilance à l'échelle communautaire. Généralement perçues comme un risque, ces initiatives semblent, malgré tout, témoigner d'une forme de résilience : prise de responsabilité et leadership local, implication, responsabilisation et valorisation des jeunes. Éradiquer ces initiatives risquerait par ailleurs de créer des frustrations auprès des acteurs impliqués, notamment de la jeunesse, qui risqueraient par la suite de devenir des acteurs négatifs. Certains exemples de ce type dans le cercle de Douentza pendant la crise laissent à penser que ces jeunes mobilisés dans un premier temps pour la sécurisation de leur communauté, après avoir été réprimés, seraient devenus ce que les populations qualifient de « bandits ». Il convient donc de canaliser l'élément fédérateur derrière ces initiatives, tout en s'assurant de minimiser les risques de dérapages violents ou de défiance à l'autorité de l'État. À cette fin, au lieu de travailler contre ces

⁸² Pour plus de recommandations pour le renforcement de la confiance entre les populations maliennes et leurs FDS, voir : INTERPEACE, IMRAP, « Renforcement de la confiance entre populations civiles et les Forces de défense et de sécurité : diagnostic et solutions pour une paix durable au Mali », juin 2016.

groupes il convient de travailler avec les communautés, et en particulier les jeunes, autour de ces initiatives.

5. Faire des initiatives communautaires de sécurisation des vecteurs de cohésion intercommunautaire

Certaines dynamiques sociales considérées comme des formes de résilience peuvent s'avérer être des facteurs de « cohésion sociale négative », c'est-à-dire qu'elles renforcent la cohésion et l'appartenance à un sous-groupe au détriment ou à l'encontre de la cohésion à la société en générale. Les initiatives communautaires de sécurisation observées dans la zone de Koro-Bankass relèvent, à priori, de ce type. Il convient par conséquent de les accompagner afin qu'elles puissent plutôt constituer des opportunités de renforcement de la cohésion sociale positive. Pour ce faire, il faut miser sur leurs intérêts et objectifs partagés – la sécurité de leur communauté respective, la valorisation du leadership local et de la jeunesse – pour en faire des vecteurs de rapprochement et non pas d'isolement ou de confrontation.

6. Assurer que les initiatives communautaires de sécurisation n'érodent pas le monopole de la force légitime de l'État, mais l'appuient positivement

L'immixtion d'initiatives informelles dans le domaine de la sécurité est porteuse d'un risque de dérapages violents importants faute des mécanismes de contrôle et de redevabilité concernant ces groupes – les exemples de ce type sont nombreux à travers la sous-région. Il est essentiel de s'assurer que les communautés, leurs leaders ainsi que les jeunes impliqués autour de ces initiatives comprennent les limites de l'engagement citoyen en la matière, les rôles et les responsabilités des FDS et des responsables étatiques, les notions d'État de droit, les bases du fonctionnement de la justice, etc. Ceci leur permettra de circonscrire leurs activités de sécurisation au sein des limites autorisées par l'État et de développer des relations constructives avec les FDS.

Du terrorisme djihadiste

7. (Re)définir les réponses sécuritaires sur base des réalités et défis sur le terrain – et non sur la base des analyses externes

La prédominance des questions de terrorisme et de djihadisme à l'international ont tôt fait d'imposer des modèles d'intervention sur la base des expériences et analyses internationales. Depuis la crise de 2012, la plupart des incidents sécuritaires sont rapidement analysés à travers cette grille. Or, les défis sécuritaires réels tels que vécus par les populations dans la zone de Koro-Bankass semblent davantage liés au banditisme, à la prolifération et au trafic d'armes, aux violences intercommunautaires, à la petite criminalité. Autant de phénomènes nécessitant une approche bien différente que celle de la lutte contre le terrorisme international. Il convient donc de calibrer la réponse sécuritaire à la réalité des menaces locales et à leurs spécificités. Qui plus est, le fait d'adopter le « terrorisme djihadiste » comme cadre d'analyse, à l'encontre des réalités observées sur le terrain, comporte également son lot de risques et conséquences (*voir par exemple recommandation 8 ci-dessous*).

8. Une réponse sous-régionale, mais définie par le local

Il existe un consensus sur la portée sous-régionale des dynamiques sécuritaires affectant le Mali; les réponses se doivent donc, elles aussi, d'être coordonnées et cohérentes à l'échelle sous-régionale au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Même une étude très ciblée, sur une zone aussi restreinte que deux cercles de la région de Mopti, font ressortir cette intégration sous-régionale des dynamiques liées au conflit. Mais les dynamiques actuelles tendent à imposer une approche « par le haut », où les orientations et les textes sont énoncés sur la base des grandes conférences internationales, engendrant une certaine déconnexion avec les réalités sur le terrain. Le G5-Sahel est devenu l'un des moteurs principaux de la lutte contre l'insécurité dans le Sahel. L'organisation intergouvernementale sous-régionale doit toutefois guider l'action non-pas en définissant des politiques de niveau macro ; elle doit plutôt agréger les besoins locaux à l'échelle de la sous-région. Il faut donc revoir le processus de définition des politiques sous-régionales en la matière pour que puissent remonter au niveau politique sous-régional les réalités vécues par les agents de terrain, de même que les défis, opportunités et dynamiques de résilience au niveau des populations. Autrement dit, contextualiser la réponse sécuritaire en développant une approche sous-régionale « par le bas ».

9. Clarifier et adapter les modes d'intervention des agents de l'État

L'adaptation et la contextualisation ne doit pas se limiter aux politiques publiques, mais doit redescendre jusqu'aux agents de terrain – forces de police, militaires, gendarmes, agents du système de justice, douaniers, etc. Une forte pression est aujourd'hui mise sur ces agents pour lutter contre des « terroristes djihadistes ». Pourtant, les stratégies, procédures, mécanismes et outils pour ce faire ne sont pas toujours mis à leur disposition. Même si des mécanismes sont en place, ils se révèlent généralement inadaptés au contexte local et demeurent donc limités dans leur effet réel. Si bien qu'on ajoute un défi technique supplémentaire à des FDS dont les moyens sont déjà limités, les paralysant encore davantage. Leurs modes opératoires doivent donc

être revus de manière appropriée et cohérente, pour mieux s'adapter à la réalité des menaces existantes.

Ainsi, par exemple, si la prolifération et le trafic d'armes constituent l'une des problématiques centrales dans la région, mais qu'il s'avère que ces derniers prospèrent non pas via des grands réseaux djihadistes obscurs comme il est souvent rapporté, mais plutôt par les voies du commerce « classique », la réponse doit être à l'avenant. Certes, il s'agira de renforcer le contrôle des frontières tel que prôné par de multiples acteurs, mais moins en cherchant des présumés terroristes, et davantage en axant sur un contrôle plus scrupuleux des marchandises transportées.

10. Faire preuve de prudence dans le choix des mots et étiquettes dans le discours public et médiatique

Les mots ont un poids, et façonnent les réalités. Aujourd'hui, l'utilisation dans les médias ou le discours public des termes « terrorisme » et « djihadisme » est extrêmement rapide et fréquente pour désigner/qualifier des actes ou des acteurs. Or, de nombreux exemples attestent d'incidents et/ou d'individus et groupes aussitôt qualifiés de « djihadistes », alors que la réalité des événements est tout autre, et beaucoup plus complexe (*voir message clé 4*). L'utilisation à outrance de ces cadres d'analyse gomme des spécificités et des réalités qu'il est important de comprendre, tant pour le public que pour les décideurs politiques, afin de pouvoir y apporter les bonnes réponses. Qui plus est, ces discours alarmistes amplifient inutilement le sentiment d'insécurité de la population. Enfin, la stigmatisation à répétition de certains groupes comme étant extrémistes ou terroristes, en les marginalisant et en niant des aspirations non-idéologiques qu'ils peuvent considérer comme légitimes, peut se révéler une prophétie auto-réalisatrice et mener ces groupes à une certaine « radicalisation ».⁸³ Les médias et les intervenants publics, notamment politiques, doivent donc faire preuve de prudence, et mesurer l'impact du choix de leurs mots.

83 Voir Interpeace, IMRAP et Indigo Côte d'Ivoire, *Au-delà de l'idéologie et de l'appât du gain*, 2016

ANNEXES

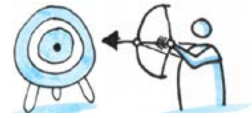
ANNEXES

ANNEXE 1 : NARRATIFS DES ACTEURS DE LA ZONE KORO-BANKASS

L'analyse de conflit se montre beaucoup plus révélatrice et utile en termes d'action et de programmation lorsqu'elle permet de comprendre et déconstruire les grands « narratifs » de chaque acteur, plutôt que de viser à établir une « vérité objective ». Par « narratif », l'on entend ici l'ensemble des référents au niveau du discours, des perceptions et de la vision du passé, qui constituent ensemble un cadre d'analyse cohérent à travers lequel un individu ou généralement un groupe interprète la réalité.

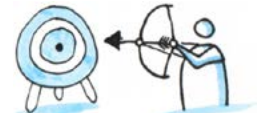
Dans le cadre de cette étude, ces narratifs ont été recomposés sur la base des **discours et perceptions d'un groupe, de ses intérêts, des risques et menaces perçus, et de ses liens avec les autres groupes d'acteurs**. En se basant sur ces narratifs, l'analyse permet ainsi de mieux comprendre la perception de la réalité par chaque groupe d'acteur, et d'ainsi déconstruire certaines dynamiques de conflits. Cette compréhension permet ensuite d'évaluer quels peuvent être les leviers d'action les plus efficaces pour transformer ces dynamiques conflictuelles.

La schématisation suivante vise à illustrer les différents éléments constitutifs des principaux sous-groupes d'acteurs de la zone. Il ne s'agit pas d'un portrait exhaustif, mais bien d'une simplification pour fins d'illustration. Elle a également été limitée à un nombre restreint de groupes d'acteurs. Se référer au contenu détaillé du rapport pour toutes les nuances.



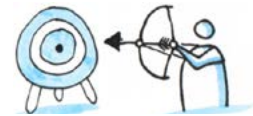
DISCOURS ET PERCEPTION	INTERETS
<ul style="list-style-type: none">• Victimes d'injustice face à l'accès aux ressources• Victimes d'amalgames (confusion avec les radicaux)• Sous-représentation au niveau de l'élite malienne• Peu d'intérêt/soutien des autorités pour l'élevage• Sentiment d'affaiblissement, d'appauvrissement	<ul style="list-style-type: none">• Sécurisation du droit d'usage (pâturages, points d'eau, terres de fixation des hameaux, etc.)• Maintien du statut économique• Préoccupation sécuritaire (personnelle et bétails)
ELEVEURS	
<ul style="list-style-type: none">• Affrontements communautaires• Extension des champs de culture• Renforcement du manque de confiance entre eux, l'Etat et les FDS• Absence de perspectives économiques• Armement individuel des acteurs avec lesquels ils entretiennent des différends non résolus• Groupes d'auto-défense et brigades de vigilance d'autres communautés les prenant souvent pour cible• Augmentation du nombre de jeunes désœuvrés et risque de repli identitaire (tendance à la « radicalisation »)	<ul style="list-style-type: none">• Compétition et conflits avec les agriculteurs autour des ressources naturelles• Collaboration et échanges économiques (gestion des bétails des agriculteurs mais faible partage de la responsabilité civile)• Sentiment de victimisation et rancœurs face aux FDS• Perception des groupes d'auto-défense et de brigades de vigilance d'autres communautés comme des menaces• Certains « bandits » sont de leur milieu, et d'autres viennent d'ailleurs avec des complicités autour d'eux
RISQUES ET MENACES PERCUS	LIENS AVEC LES AUTRES GROUPES





DISCOURS ET PERCEPTION	INTERETS
<ul style="list-style-type: none">• Victimes du non-respect des engagements de prêts d'exploitation des terres et sentiment d'être face à une expropriation de leur propriété foncière• Sentiment que les mécanismes traditionnels sont en mesure de gérer efficacement les conflits et insatisfaction de la gestion des litiges fonciers faite par la justice classique• Tensions avec les éleveurs sur le respect des normes établies• Insécurité face à des conflits avec d'autres communautés qui restent non résolus	<ul style="list-style-type: none">• Sécurisation de la propriété foncière• Maintien du statut économique• Préoccupation sécuritaire (champs et personnelle)• Faire valoir sa notoriété sur sa terre• Gestion efficace des conflits fonciers par certains mécanismes
AGRICULTEURS	
<ul style="list-style-type: none">• Renforcement du banditisme• Impunité suite aux affrontements communautaires (risques de vengeance)• Augmentation du nombre de jeunes désœuvrés et risque de repli identitaire (tendance à la « radicalisation »)• Renforcement du manque de confiance entre eux et les FDS• Groupes d'auto-défense et brigades de vigilance d'autres communautés• Armement individuel des populations avec lesquelles ils entretiennent des différends non résolus• Diminution des terres cultivables, expropriation des terres et insécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Compétition et conflits avec les éleveurs autour des ressources naturelles• Perception des groupes d'auto-défense et de brigades de vigilance d'autres communautés comme des menaces• Certains « bandits » sont de leur milieu, et d'autres viennent d'ailleurs avec des complicités autour d'eux• Influence des jeux d'alliances sociales dans l'aggravation et dans la propagation des conflits intra- et intercommunautaires
RISQUES ET MENACES PERCUS	LIENS AVEC LES AUTRES GROUPES





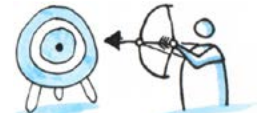
DISCOURS ET PERCEPTION	INTERETS
<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment que leurs communautés sont victimes d'agressions sans opposition • Délaissement de certaines communautés de la région et non reconnaissance des efforts réalisés par les autorités • Sentiment d'injustice, d'impuissance et de ne pas être respectés • Devoir moral et traditionnel de protéger les populations, leurs biens et l'environnement (confrérie des chasseurs) • Sentiment que le rôle de la jeunesse et des femmes peut être déterminant dans la sécurisation de leur village • Sentiment que pour pallier à l'absence et la lenteur des réactions des FDS, les initiatives communautaires de sécurisation peuvent être dynamisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupation sécuritaire (personnelle et ensemble de la communauté) • Respect des règles et principes établis • Préservation de leur statut et de leur notoriété au sein de la communauté • Protection et bonne gestion des ressources naturelles • Maintien de la cohésion sociale entre les communautés/acteurs

GROUPES D'AUTO-DEFENSE
(association des chasseurs, protecteurs de l'environnement, brigades de vigilance)

<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à la vie personnelle • Vengeances liées à la mauvaise gestion des conflits intra- et intercommunautaires • Forte présence d'individus armés et renforcement du banditisme • Problèmes sécuritaires et réponses tardives aux frontières • Repli communautaire et identitaire • Non reconnaissance de certains groupes d'auto-défense par d'autres groupes ou par l'Etat • Surexploitation des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Oppositions avec certains éleveurs liées à la divagation des animaux dans les champs • Délitement des rapports de collaboration entre populations et Etat, acteurs de la justice et FDS ainsi qu'entre communautés • Méconnaissance des procédures d'enquête des FDS par la population • Collaboration entre les différents groupes de vigilance
--	---

RISQUES ET MENACES PERCUS	LIENS AVEC LES AUTRES GROUPES
---------------------------	-------------------------------





DISCOURS ET PERCEPTION	INTERETS
<ul style="list-style-type: none">• Manque d'opportunité• Sentiment d'être délaissés et non valorisés par l'Etat• Manque de valorisation de l'activité menée (élevage, agriculture)• Volonté d'assurer sa protection, celle de sa famille et de sa localité (rôle social)• Dans ce contexte de la loi du plus fort, nécessité de se préparer pour ne pas être parmi les plus faibles	<ul style="list-style-type: none">• Avoir des opportunités économiques• Chercher et maintenir un statut économique et social• Profiter du vide sécuritaire et de l'absence des règles de compétition ou de concurrence• Profiter de l'absence des FDS et de l'Etat pour s'enrichir
JEUNES	
<ul style="list-style-type: none">• Agressions individuelles et règlements de comptes• Le retour de l'Etat et des FDS perçu par certain comme une menace répressive• Enrôlement dans de grands réseaux de banditisme et affrontements entre les ces réseaux• Prolifération des armes à feu• Développement du trafic de drogues et de boissons• Renforcement des stéréotypes entre groupes d'acteurs et les communautés	<ul style="list-style-type: none">• Délitement des relations de collaboration avec les autres acteurs de la communauté (tendance à l'isolement)• Liens peu clairs et une certaine méfiance entre les différents groupes de « bandits »• Faible valorisation par l'Etat• Rackets et arrestations arbitraires de la part des FDS
RISQUES ET MENACES PERCUS	LIENS AVEC LES AUTRES GROUPES





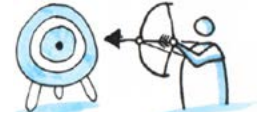
DISCOURS ET PERCEPTION	INTERETS
<ul style="list-style-type: none"> • Incompréhension de leur mission par les populations et problèmes de communication • Manque de moyens, d'infrastructures et d'effectifs ; manque de soutien de la part des populations, des autorités et de la communauté internationale • Sentiment que le renforcement du banditisme dans la zone est dû à la forte prolifération des armes • Problèmes dans la chaîne pénale • Relation tendue/conflictuelle entre militaires et gendarmes • Sentiment que les populations pensent que les FDS ont peur de faire face aux ennemis (bandits) • Sentiment d'être en insécurité au même titre que les populations • Besoin d'être formé pour la prise la charge efficace des cas de terrorisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la population et de l'environnement • Maîtrise de la situation sécuritaire dans leurs zones d'intervention • Moyens suffisants • Remplir leur mission régaliennne et sauvegarder leur honneur • Restauration de la confiance avec la population civile • Assurer leur propre sécurité, protection et leurs intérêts économiques

FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE (militaires, gendarmes, gardes forestiers, etc.)

<ul style="list-style-type: none"> • Attaques et embuscades • Manque de renseignement • Renforcement du manque de confiance avec la population civile • Dégradation de la situation sécuritaire (affrontements des communautés du fait de l'absence des FDS ; renforcement des règlements de compte, des actes de banditisme, vols, pillages, etc.) • Substitution des groupes d'auto-défense aux FDS • Renforcement des suspicions entre les FDS : les reproches autour des arrestations arbitraires et les PV entre militaires et gendarmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Racket des populations par certaines FDS • Arrestations arbitraires • Oppositions des FDS aux mouvements de bandits ; les FDS (et les Nations Unies) semblent la première cible • Perceptions négatives des populations sur les FDS • Divergences périodiques entre les différentes forces • Manque de collaboration entre les FDS et les populations civiles
---	--

RISQUES ET MENACES PERCUS	LIENS AVEC LES AUTRES GROUPES
---------------------------	-------------------------------





DISCOURS ET PERCEPTION	INTERETS
<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d’être incompris par les populations • Difficulté de disposer de preuves matérielles et d’exécuter certaines décisions de justice • Insuffisance de moyens (matériels, humains, financiers) • Interférences extérieures et trafic d’influence dans certaines décisions de justice (poids du social) • Besoin de réfléchir à réadapter les principes de la gestion des ressources dans la région afin de l’adapter aux réalités socioculturelles et éviter le ballottage dans la gestion desdits conflits • Manque de préparation et de moyens face aux nouvelles menaces (« lutte contre le terrorisme ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la justice • Impartialité de la justice • Bons procès-verbaux comprenant des preuves • Meilleure préparation à prendre en charge les nouvelles formes d’infractions • Rétablissement de la confiance avec les populations • Augmentation des moyens • Harmonisation des décisions administratives et juridiques

ACTEURS DE LA JUSTICE (Assesseurs/juges, substitut du procureur de Mopti)

<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l’impunité • Renforcement du manque de confiance des populations • Non-respect des décisions de justice • Amplification des risques de règlement de compte (« privatisation de la justice ») • Soulèvement contre l’autorité ou affrontement entre les populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de conflits liés à la compétition autour des ressources naturelles • Collaboration avec les autres acteurs de la chaîne pénale : militaires, gendarmes, etc., malgré certaines insuffisances • Perceptions négatives de la justice par les populations
--	--

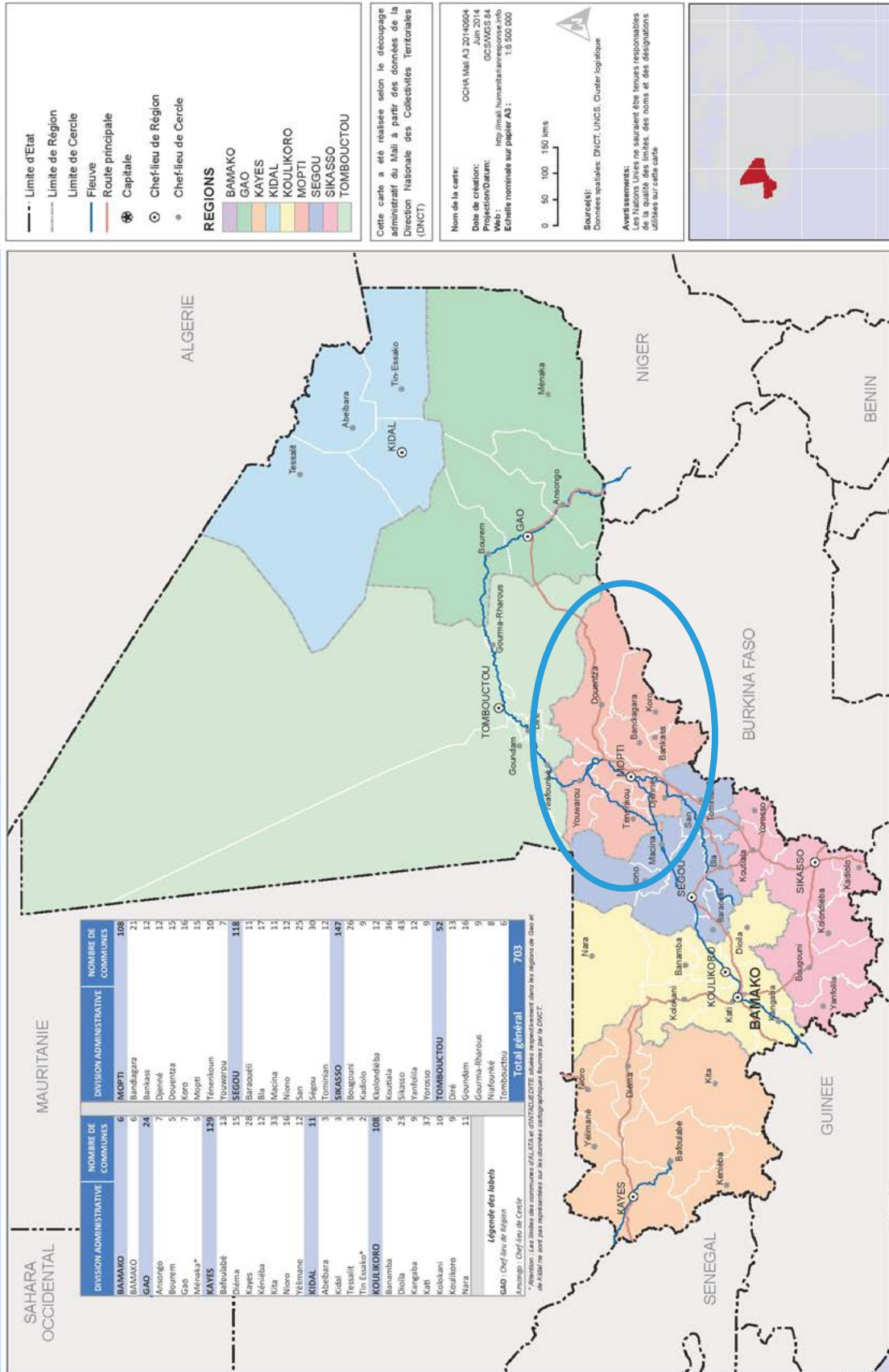
RISQUES ET MENACES PERCUS	LIENS AVEC LES AUTRES GROUPES
---------------------------	-------------------------------



ANNEXE 2 : CARTE DU MALI



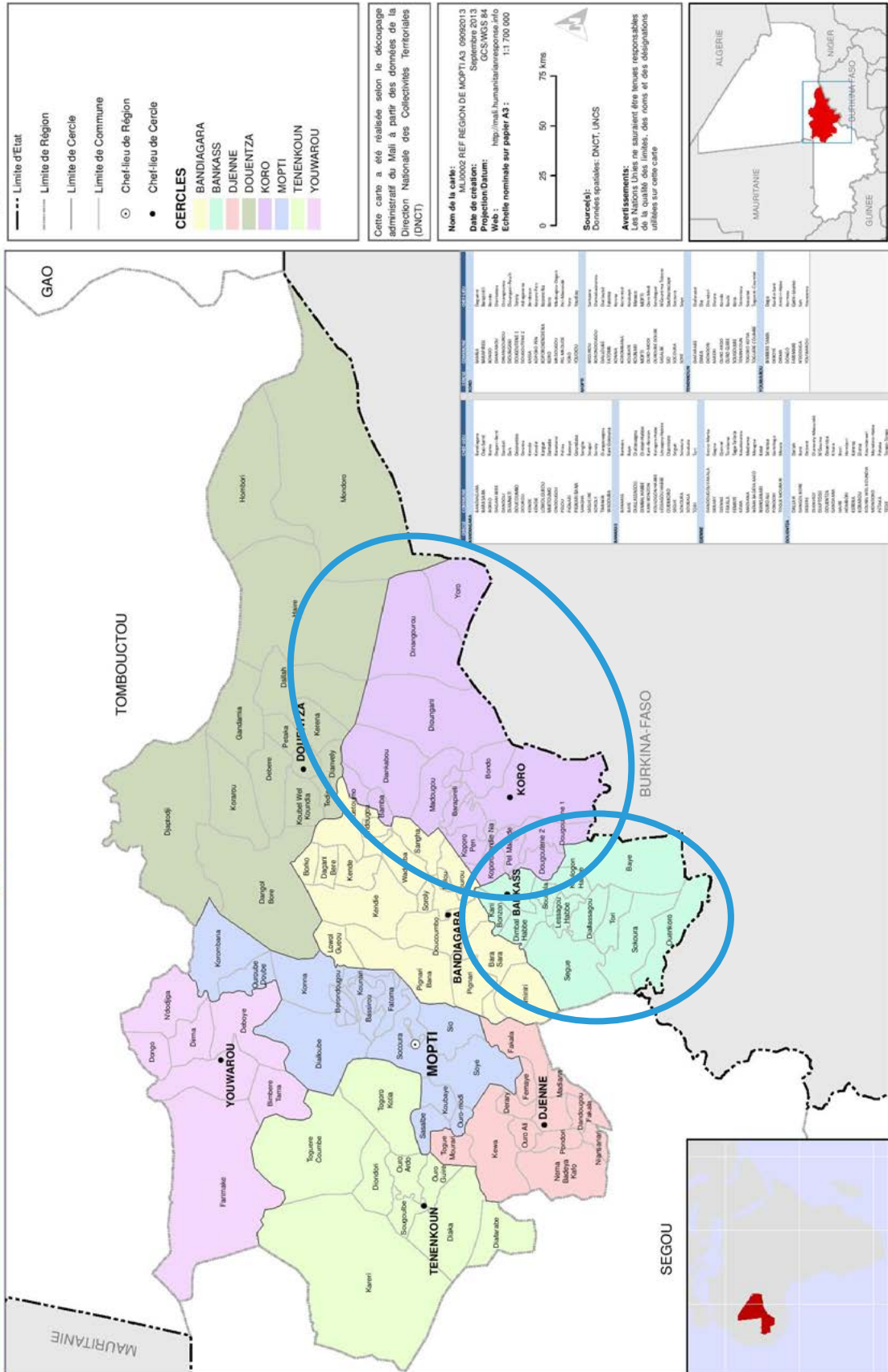
MALI - Carte de référence (Juin 2014)



ANNEXE 3 : CARTE DE LA REGION DE MOPTI



MALI - Région de Mopti: Carte de référence
(Septembre 2013)



ANNEXE 4 : CONSULTATIONS

Répartition des participants par genre

Participants	Nombre	%
Femme	93	31%
Homme	205	69%
Grand Total	298	100%

Répartition des participants par tranche d'âge

Participants	Nombre	%
moins de 25 ans	26	9%
25-34 ans	90	30%
35-49 ans	115	39%
50-64 ans	50	17%
65 ans ou plus	15	5%
Grand Total	296	100%

Liste des focus groupes

Année	Mois	Date	Lieu	Type	Nombre de participants
2016	Décembre	6	Bankass	Femmes	15
		6	Bankass	Jeunes	15
		7	Sévaré	Femmes	15
		8	Mopti	Jeunes	15
		9	Djenné	Jeunes	20
		10	Djenné	Femems	10
		14	Sévaré	Jeunes	15
		14	Sévaré	Tabital Pulaku	14
	Janvier	28	Koro	Hétérogène	19
		29	Bankass	Hétérogène	17
2017	Février	2	Baye	Éleveurs	15
		3	Ouenkoro	Jeunes brigade de vigilance	11
		4	Koro	Peulh de Dinangourou	10
		8	Ségué	Hétérogène	15
		9	Bankass	Femmes	15
		21	Bankass	Militaires	21
		22	Dérou	Jeunes brigade de vigilance	23
		23	Dounde	Peulh	12
	Mars	16	Sévaré	Restitution régionale	40
	Grand Total				

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ADAM THIAM, « Etude sur le Centre du Mali », Centre pour le dialogue humanitaire (HD), mars 2017.

BOUKARY SANGARE, « Le Centre du Mali : épicerie du djihadisme ? », Note d'Analyse du GRIP, mai 2016.

CRISIS GROUP, « In Search of the Kamajors, Sierra Leone's Civilian Counter-insurgents », mars 2017
www.crisisgroup.org/africa/west-africa/sierra-leone/search-kamajors-sierra-leones-civilian-counter-insurgents.

CRISIS GROUP, « Mali central : la fabrique d'une insurrection ? », Rapport Afrique N°238, juillet 2016.

FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, « Les conflits communautaires et les mécanismes de médiation et de réconciliation au Mali », décembre 2015.

FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, « Mali-Mètre. Enquête d'opinion "Que pensent les Maliens ?" », novembre-décembre 2016, www.fes-mali.org/images/documents/MM_8.pdf.

INTERNATIONAL ALERT, « "Ils nous traitent tous comme des djihadistes". Dépasser la notion d'extrémisme violent pour mieux consolider la paix au Mali », Policy Brief, décembre 2016.

INTERPEACE, « La résilience clé de la consolidation de la paix », Policy Brief, mai 2016.

INTERPEACE, IMRAP, « Autoportrait du Mali, les obstacles à la paix », UE et Royaume du Danemark, mars 2015.

INTERPEACE, IMRAP, « Mutations des valeurs sociétales : diagnostic et solutions pour une paix durable au Mali », Royaume du Danemark, juin 2016.

INTERPEACE, IMRAP, « Renforcement de la confiance entre populations civiles et les Forces de défense et de sécurité : diagnostic et solutions pour une paix durable au Mali », Royaume du Danemark, juin 2016.

INTERPEACE, IMRAP et INDIGO, « Au-delà de l'idéologie et de l'appât du gain : trajectoires des jeunes vers les nouvelles formes de violence en Côte d'Ivoire et au Mali », UNICEF, octobre 2016.

ISS, « Jeunes « djihadistes » au Mali : guidés par la foi ou par les circonstances ? », Note d'Analyse 89, août 2016.



Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest

Villa n° 43
Cité Les Lauriers 5, Deux Plateaux
06 BP 2100 Abidjan
Côte d'Ivoire
+225 22 42 33 41
wao@interpeace.org
www.interpeace.org



Badalabougou Est, Avenue de l'OUA,

Rue 27, porte 357,
Bamako, Mali
+223 20 22 18 48
info@imrap-mali.org
www.imrap-mali.org



**Programme pour la stabilisation et
les opérations de paix (PSOPs)**

Affaires mondiales Canada
Gouvernement du Canada
125, promenade Sussex
Ottawa, ON, K1A 0G2
343-203-2888
Michel.Gratton2@international.gc.ca



En partenariat avec les Nations Unies

ISBN 978-2-9559853-1-1



9 782955 985311 >